

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

D'espace public en espace public

Variante D

Roseraie-Lombard

Echelle prises en compte

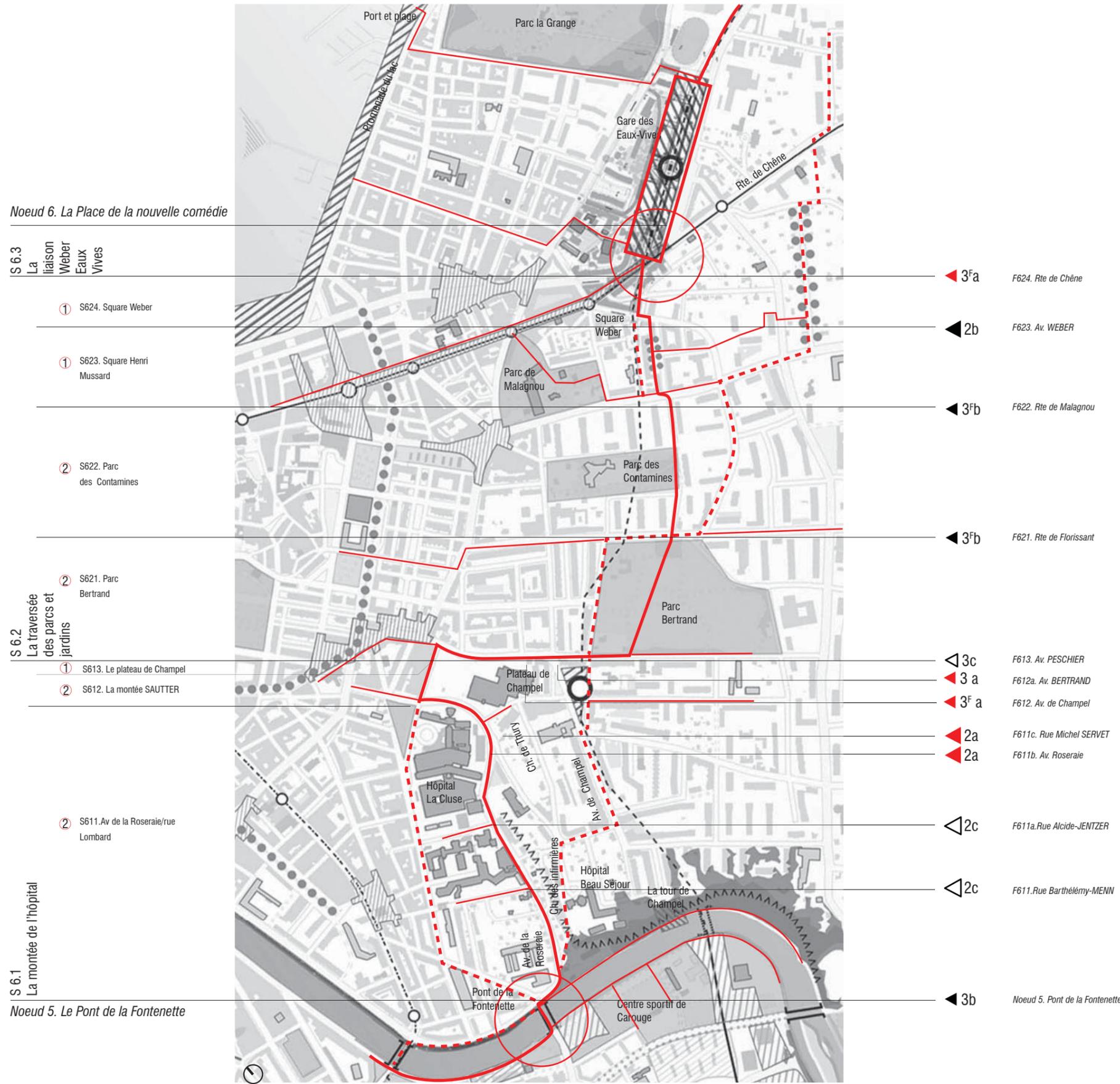
Echelle quartier (la VVA distribuée et donne une identité au quartier de l'hôpital)

Avantages

Cohérence de distribution des nouveaux accès de l'hôpital
Pas de problème foncier
Dynamique avec le pôle hospitalier
Pente continue moins difficile

Inconvénients

Difficulté à déclasser l'axe routier de la Roseraie
Déconnexion avec le projet CEVA du plateau de Champel (implique raccord dendrite)
Crée un détour



Plan de Situation

Franchisements

Les franchisements

Typologie de franchissement	Situation
	Franchissement type 1
	Franchissement type 2
	Franchissement type 3
	Urgente (a)
	Singulière (b)
	Type (c)

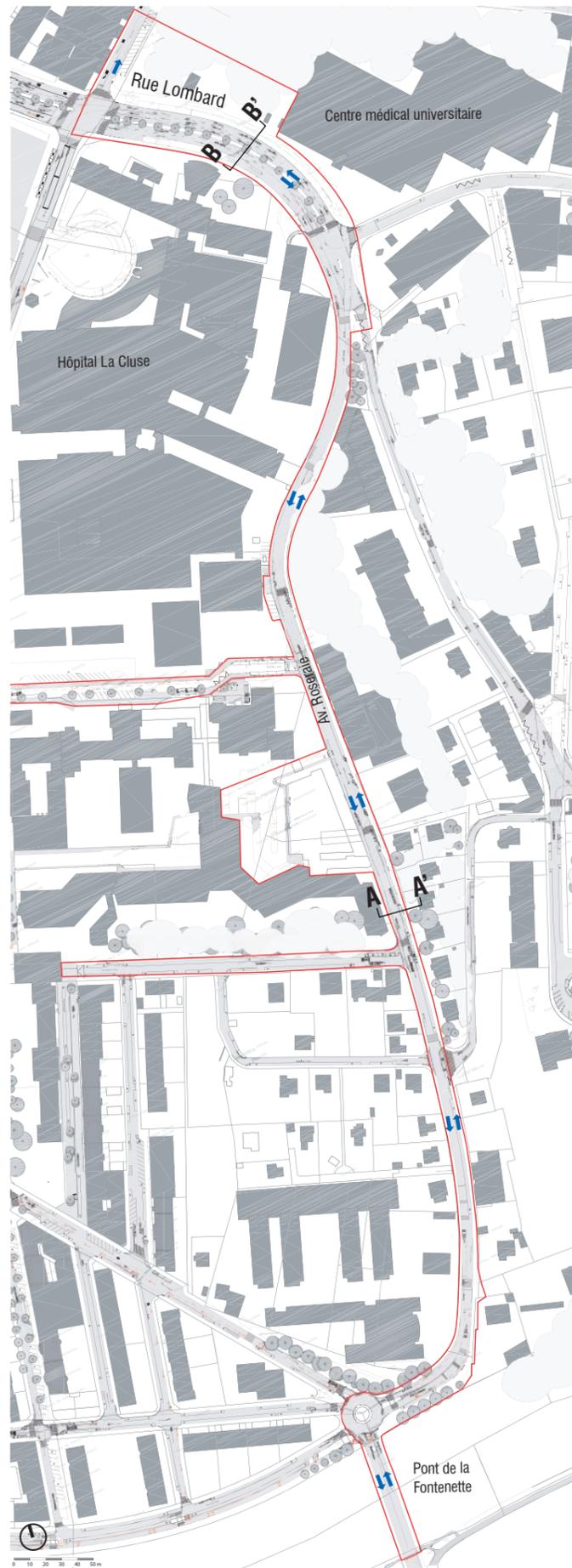
Degré de priorité

- ① court terme
- ② moyen terme
- ③ long terme

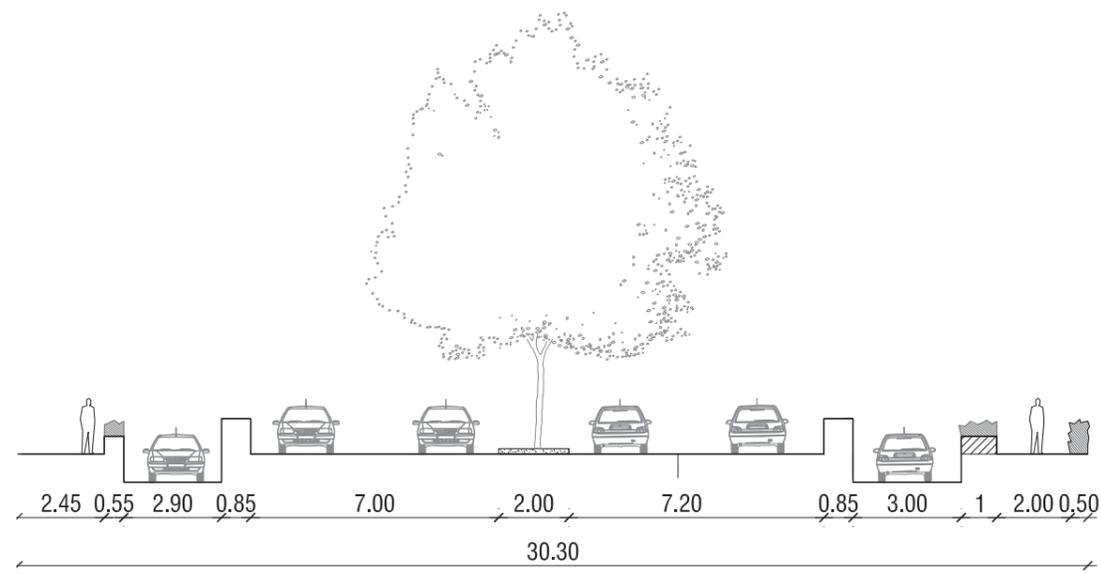
Légende

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Bâtiment public
- Espace public projeté

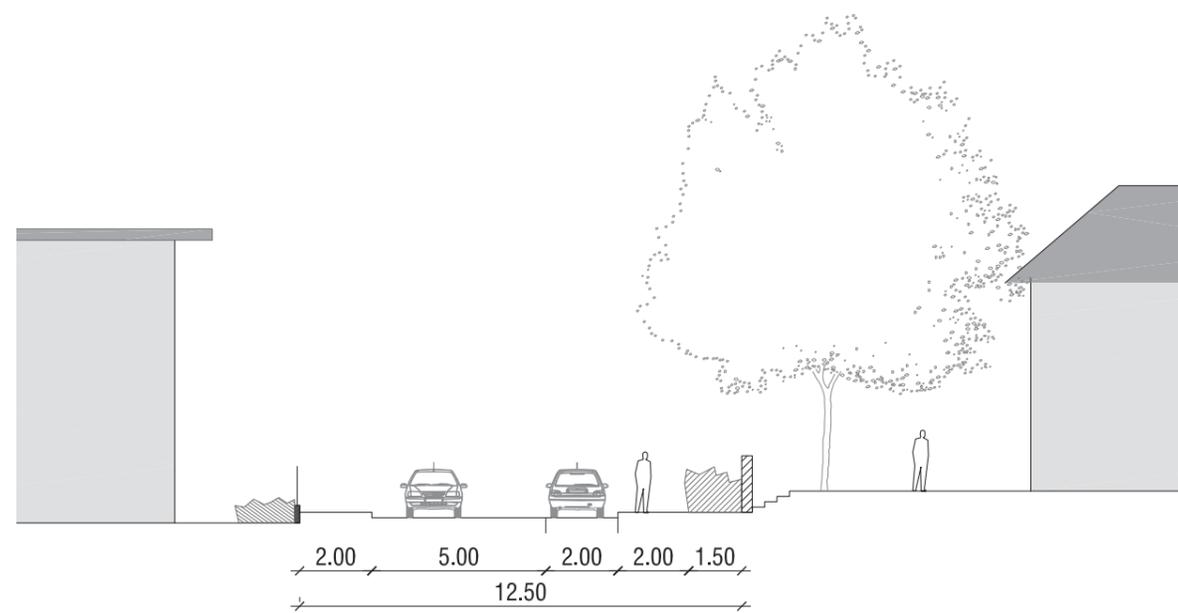
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61D. La montée de l'hôpital
 S611D. Av. Roseraie / rue Lombard



Emprise dans l'existant



Rue Lombard
Coupe BB' 1/200
 Rue Lombard



Hôpital
 Av. Roseraie
 Villas + Jardin
Coupe AA' 1/200
 Avenue Roseraie



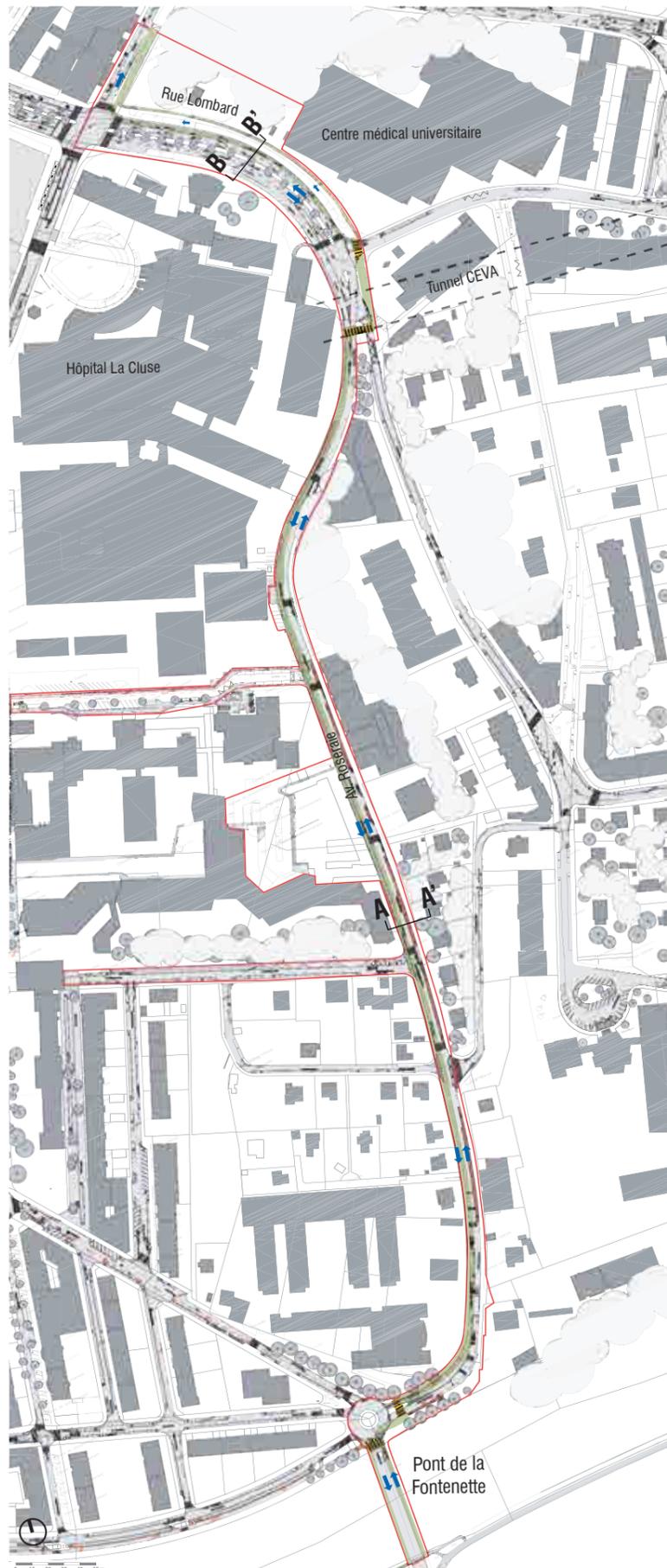
Rue Lombard



Avenue Roseraie

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ⇄ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61D. La montée de l'hôpital
 S611D. Av. Roseraie / rue Lombard



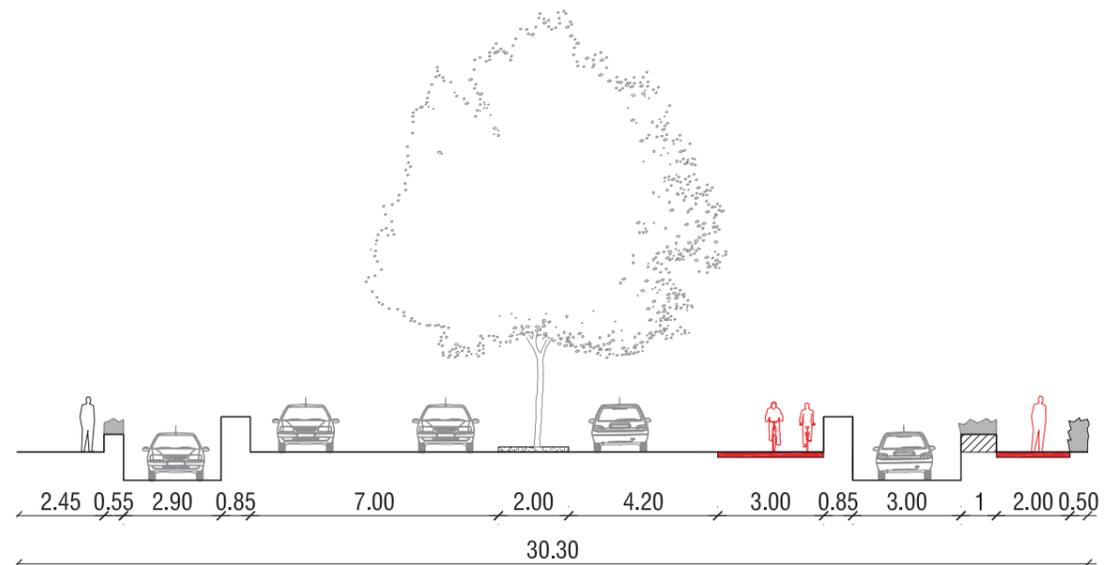
2a
F611c. Rue Michel SERVET

2a
F611b. Av. Roseraie

2c
F611a. Rue Alcide-JENTZER

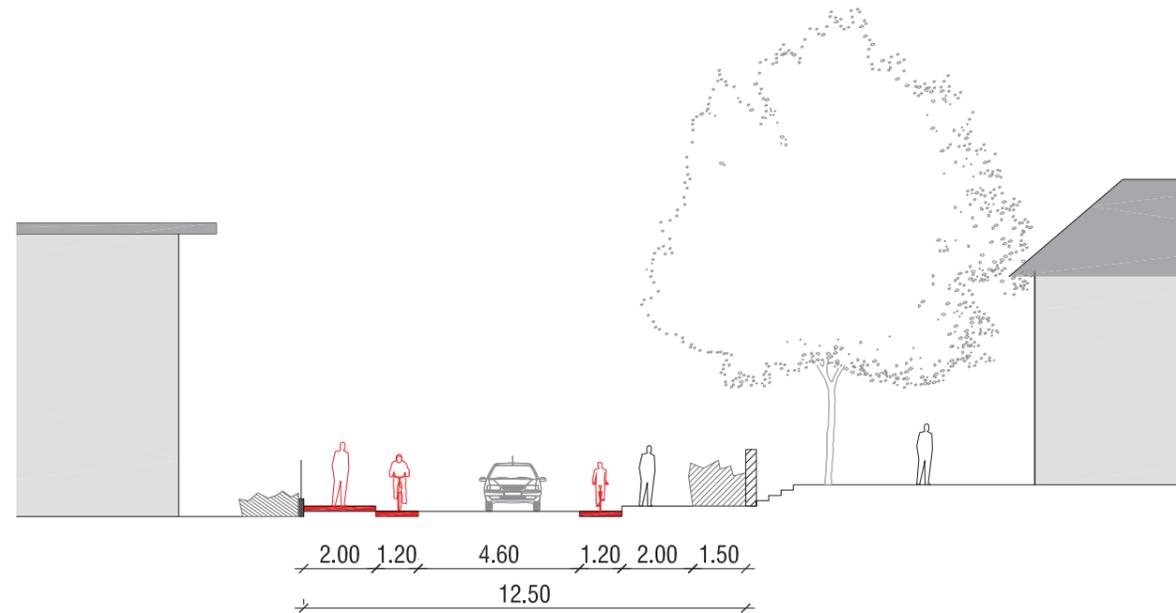
2c
F611. Rue Barthélemy-MENN

3b
Noeud 5. Pont de la Fontenette



Rue Lombard

Coupe BB' 1/200
Rue Lombard



Hôpital

Av. Roseraie

Villas + Jardin

Coupe AA' 1/200
Avenue Roseraie

Parti

Implantation de la VVA en emprise latérale sur les deux voiries existantes. Une implantation côté hôpital permet une meilleure distribution des deux barreaux d'accès aux futures entrées internes à l'îlot.

Contrainte. Suppression du stationnement rue de la Roseraie. Adaptation complexe à étudier au niveau de la rue Lombard (entrées, sorties, trémies, etc.).

Enjeux ou potentiels. Faire de l'axe Roseraie Lombard le drain majeur de mobilité douce et de distribution de tout le secteur de l'hôpital (cela suppose que les accès automobiles soient plutôt renvoyés côté bd de la Cluse, à l'inverse de la variante 611e)

Trafic

Avenue Roseraie
Caractéristiques

- Le gabarit de l'avenue de la Roseraie (réseau primaire) ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte sans une modification sensible de la voirie. Le maintien du trottoir Ouest nécessaire à l'accès aux propriétés et aux infrastructures scolaires ne permet pas d'avoir un rassemblement des flux. Deux bandes cyclables devront être aménagées sur le gabarit de la voirie existante. Dans ce cadre, les places de stationnement situées le long de l'avenue de la Roseraie devront être supprimées.
- Stationnement: -15 places

Compléments

- Afin de limiter les contraintes sur la circulation, l'aménagement de la Voie Verte sur le pont de la Fontenette pourra faire l'objet d'une dissociation du flux piétons (Ouest) et cyclable (Est)

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur nécessite principalement l'aménagement de deux bandes cyclables.

A coordonner avec le projet CEVA

A coordonner avec les projets Hôpitaux

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf plan foncier de la Ville de Genève)

Principes d'aménagement

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61D. La montée de l'hôpital
 S611D. Av. Roseraie / rue Lombard



Circulation piétonne

Circulation vélo double sens

2a
F611c. Rue Michel SERVET

Tunnel CEVA
2a
F611b. Av. de la Roseraie

Trafic

Rue Lombard

Caractéristiques

- La configuration de la rue Lombard (axe primaire) ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte sans une modification sensible de la voirie. Le problème provient des trémies d'entrée et de sortie du parking Lombard. Une variante reste toutefois possible. Il s'agirait de séparer les flux cyclables et piétons, le premier passant par la chaussée et le second par le trottoir existant. Cette variante engendrerait le rétrécissement des voies de circulation de 2 mètres environ (largeur après aménagement: 6 mètres).
- La traversée de l'avenue de la rue Michel Servet devra être complétée par une bande cyclable.

Compléments

- Le tracé préconisé permettra un accès facilité au passage souterrain qui rejoindra la gare CEVA Champel-Hôpital à la jonction entre l'avenue de Beau-Séjour et l'avenue Roseraie.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte devra s'adapter aux caractéristiques particulières du secteur (trémies du parking Lombard), néanmoins il paraît envisageable. La réalisation de cette variante devra être discutée.

A coordonner avec le projet CEVA
 A coordonner avec les projets Hôpitaux

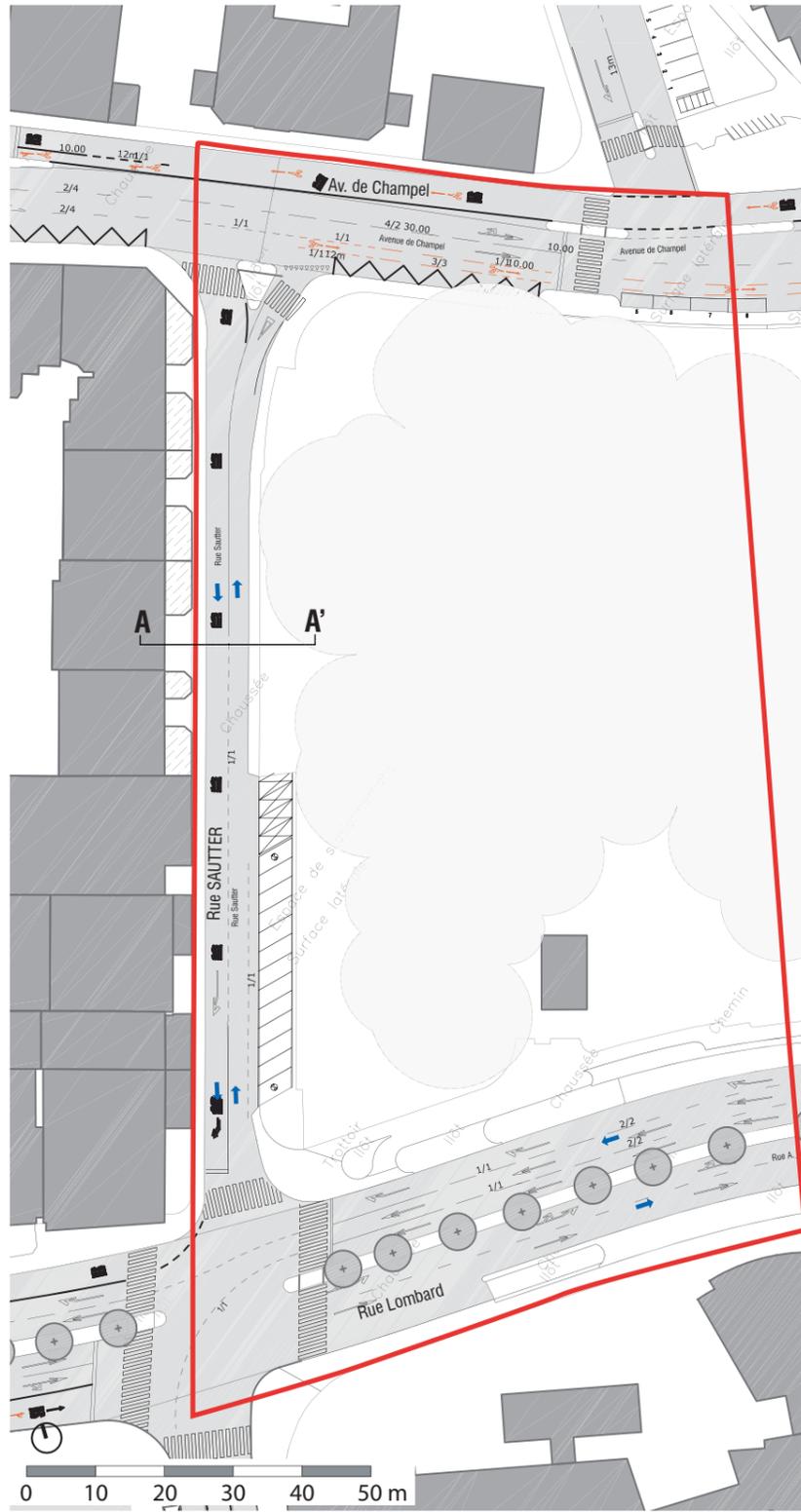
- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - Tracé voie verte (gabarit 5m)
 - - Variante voie verte
 - Stationnement à supprimer / modifier
 - ⇄ Sens de circulation
 - ▨ Traversée à aménager / réaménager
 - ▭ Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

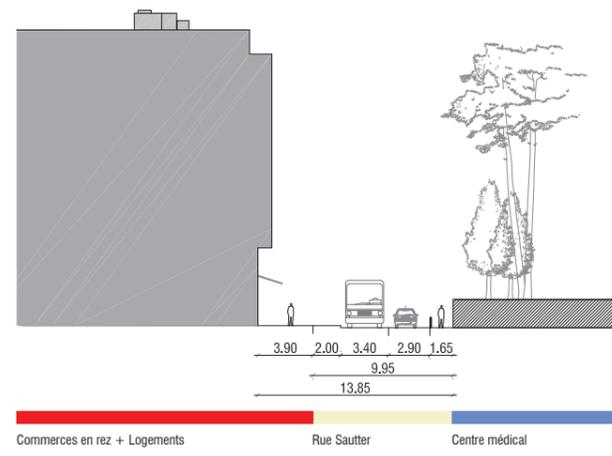
- Franchissement**
- △ Type 1
 - △ Type 2
 - △ Type 3
 - ◀ Urgente (a)
 - ◀ Singulière (b)
 - ◀ Type (c)

Principes d'aménagement 1/1000 Rue Lombard

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61D. La montée de l'hôpital
S612D. La montée Sautter



Emprise dans l'existant



Commerces en rez + Logements
Coupe AA' 1/500
Rue SAUTTER



Rue SAUTTER

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

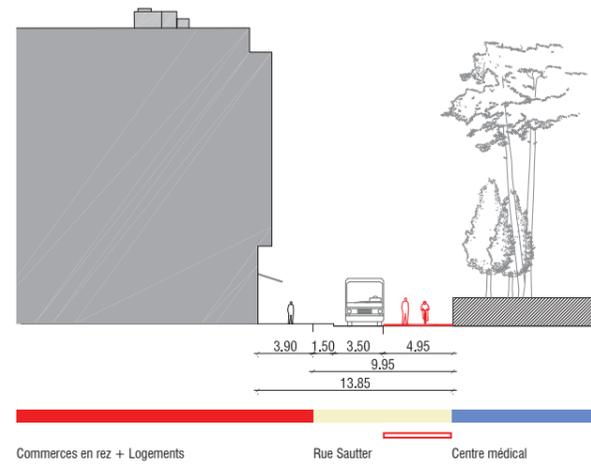
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S61D. La montée de l'hôpital

S612D. La montée Sautter



Principes d'aménagement



Commerces en rez + Logements
Coupe AA' 1/500
Rue SAUTTER

- Circulation vélo + piéton
- Circulation piétonne
- Circulation vélo double sens

Parti

Implantation en emprise latérale sur la voirie existante
Contrainte. Suppression stationnement. Passage à sens unique sur la rue Sautter. La voie véhicule sera empruntée à la fois par les bus et les automobiles
 Des négociations foncières sont à prévoir
Enjeux ou potentiels.

Trafic

Caractéristiques

- Le gabarit de la rue Sautter (réseau de quartier) ne permet pas l'aménagement de la Voie Verte sans une modification sensible de la voirie. La maintenance du trottoir Ouest nécessaire à l'accès aux immeubles qui bordent la rue engendrera la fermeture d'une voie de circulation. La voie descendante (Nord-Sud) étant actuellement réservée aux TP et la voie montante empruntée par les TI.
- Stationnements: -13 places Ti; -4 places livraisons

Compléments

- Dans ce secteur l'agrandissement du Centre Médical Universitaire (CMU) (DD n°100541) pourrait avoir un impact non négligeable. Les aménagements planifiés (ascenseurs, escaliers) pourraient s'avérer être un cheminement de substitution notamment pour les piétons, ce qui permettrait de limiter l'impact sur la circulation au niveau de la rue Sautter (bande cyclable unique à la montée) sans suppression de voie de circulation.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur engendre un impact sensible sur la circulation au niveau de la rue Sautter, mais pas au niveau de l'Avenue de Champel. Une étude plus approfondie du schéma de circulation sera nécessaire dans ce secteur. En effet, soit un sens de circulation sera supprimé, soit l'itinéraire du bus devra être modifié sans oublier les répercussions sur la rue Lombard. Cette variante devra être discutée en prenant en compte les travaux d'agrandissement du CMU.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

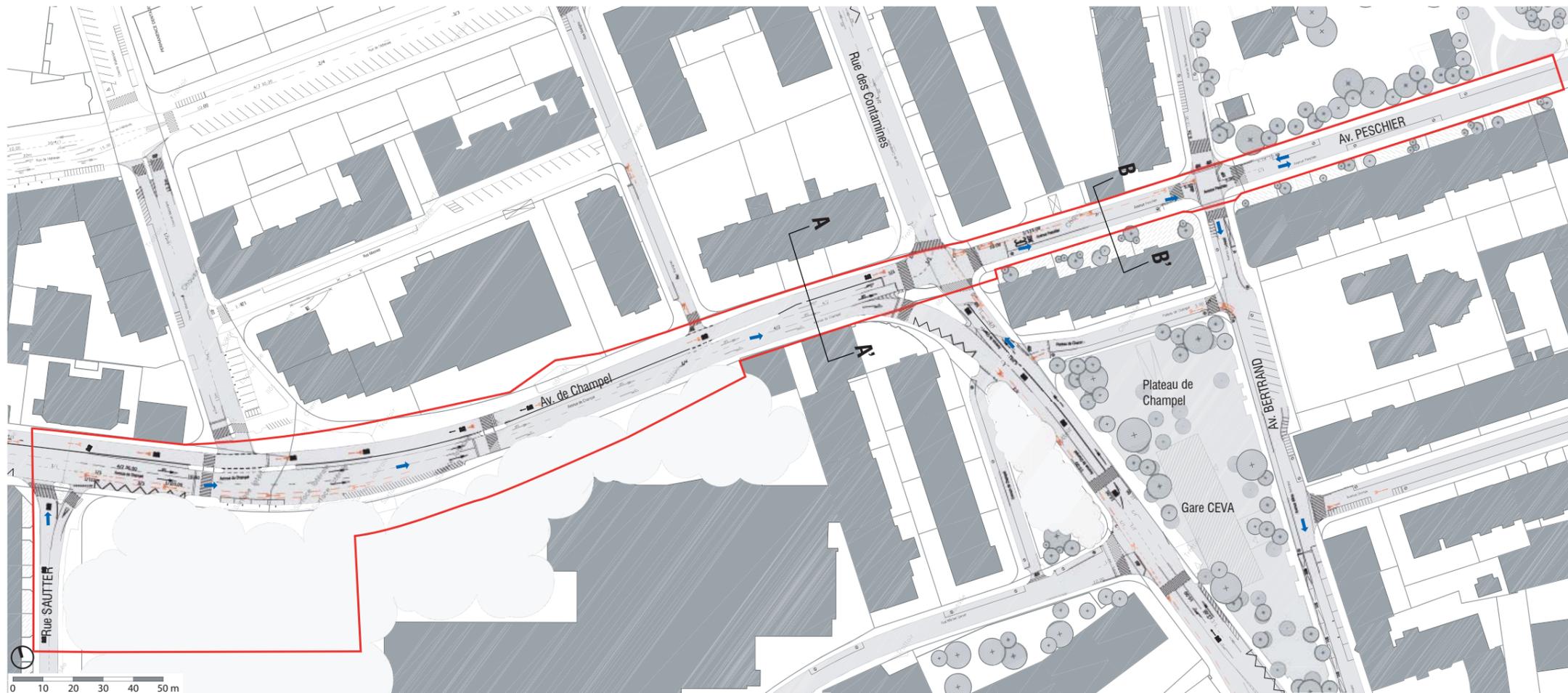
Franchissement

- △ Type 1
- △ Type 2
- △ Type 3
- ▲ Urgente (a)
- ▲ Singulière (b)
- △ Type (c)

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf plan foncier de la Ville de Genève)

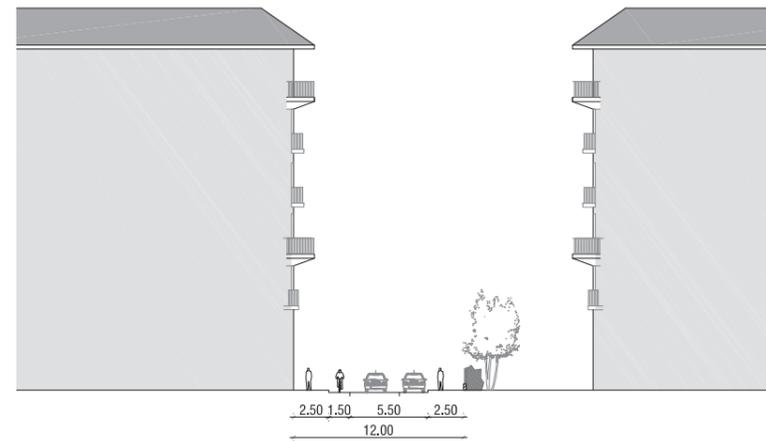
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61D. La montée de l'hôpital
S613D. Le plateau de Champel



Emprise dans l'existant



Coupe AA' 1/500
Avenue de Champel



Coupe BB' 1/500
Avenue PESCHIER

F612. Av. de
Champel

F612a. Av.
BERTRAND

F613. Av.
PESCHIER



Avenue de Champel



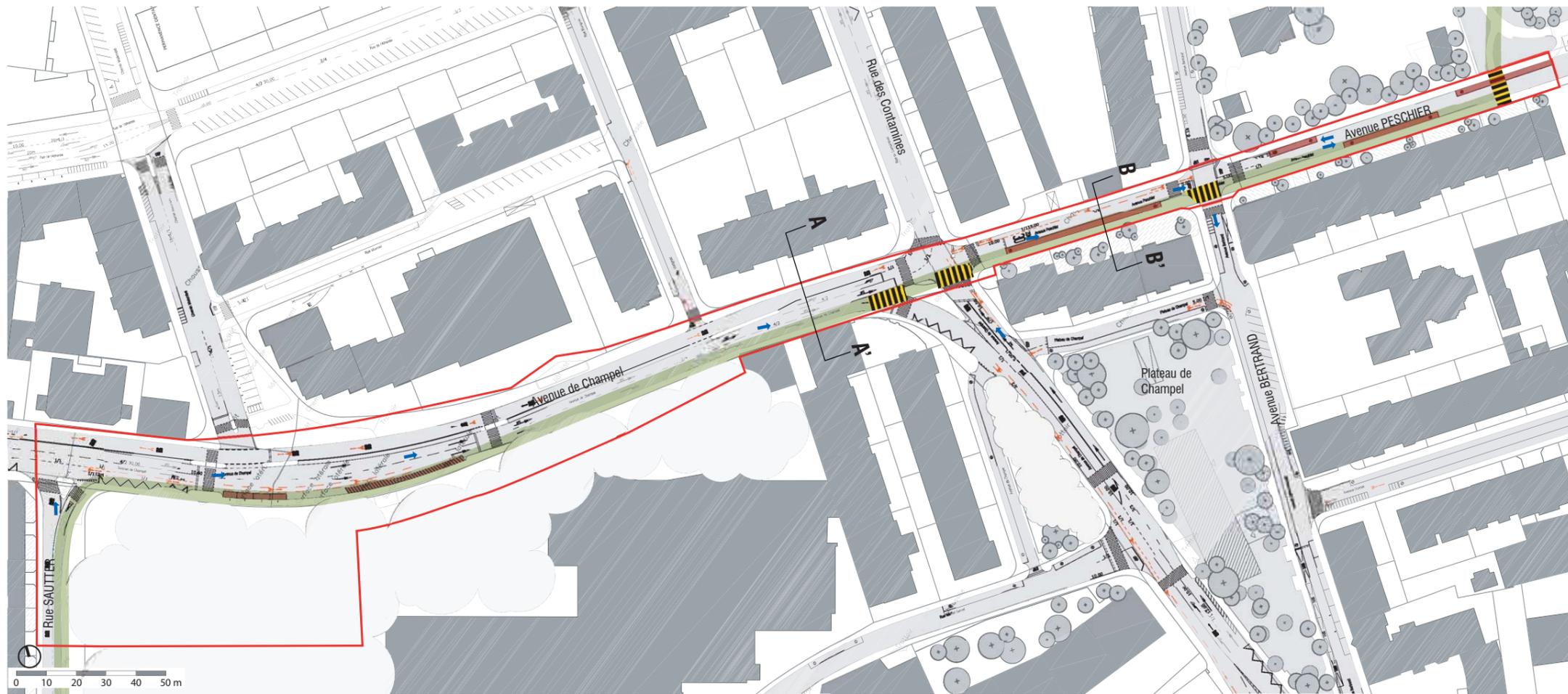
Avenue de Champel



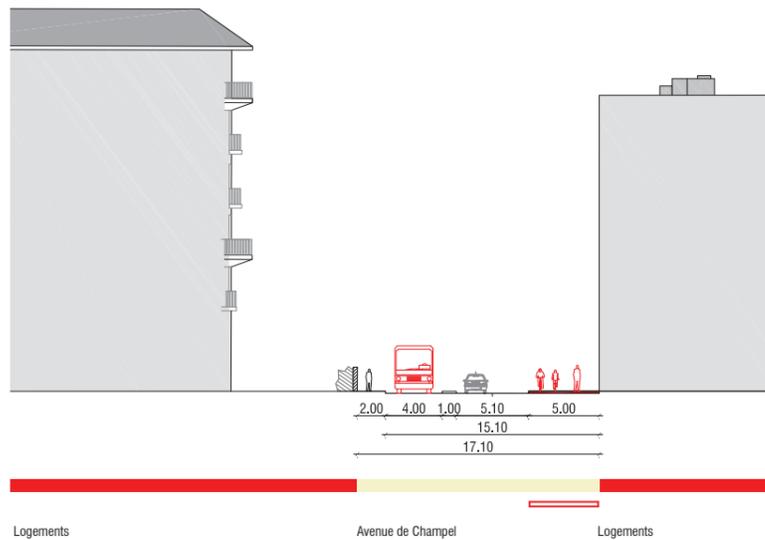
Avenue PESCHIER

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ⇄ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

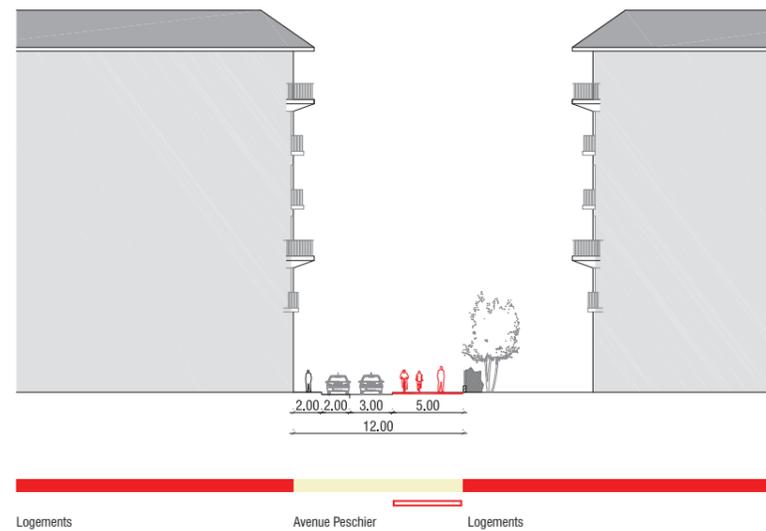
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL S61D. La montée de l'hôpital S613D. Le plateau de Champel



Principes d'aménagement



Coupe AA' 1/500
Avenue de Champel



Coupe BB' 1/500
Avenue PESCHIER

Parti

Implantation de la VVA sur la bordure nord du Plateau de Champel et puis sur la bordure sud de l'avenue Peschier jusqu'à l'entrée du Parc.

Contrainte. Tracé qui n'est pas en lien direct avec le projet du plateau de Champel.

Enjeux ou potentiels.

La position de la VVA peut être l'occasion, par l'aménagement ou la plantation proposée, d'étendre l'unité jardinée du plateau de Champel.

Trafic

Caractéristiques

Avenue de Champel

- Le gabarit du tronçon initial (Ouest) de l'avenue de Champel permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins des places de stationnement devront être supprimées afin de maintenir les voies de circulation.
- La diminution du gabarit de l'avenue de Champel (réseau secondaire) à l'approche du carrefour avec la rue de Contamines et l'avenue Peschier nécessitera la suppression d'une des voies de circulation (voie unique sur une centaine de mètres). Pour parer à cette éventualité, une action sur le terre-plein qui sépare la voie réservée au TP (contre-sens) pourrait être envisagée.
- Actuellement régulée par un feu, la traversée de l'avenue de Champel devra être complétée par une bande cyclable.
- Stationnements: - 4 places Ti, - 41 places 2 roues

Avenue PESCHIER

- Le gabarit de l'avenue PESCHIER (réseau de quartier) entre l'avenue de Champel et l'avenue Alfred Bertrand permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Les places de stationnement pourront être maintenues à condition que la chaussée soit rétrécie de 2 mètres (largeur après aménagement: 3 mètres (sens unique)).
- Le gabarit de l'avenue PESCHIER en amont de l'avenue Alfred Bertrand permet l'aménagement de la Voie Verte. Néanmoins, afin de maintenir le trafic bidirectionnel actuel (chaussé 5 m.) des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnement: -14 places Ti
- La traversée de l'avenue Peschier devra être complétée par une bande cyclable.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

Trafic

Complément

- La circulation TP importante sur l'avenue de Champel devra être prise en compte lors du réaménagement du carrefour (av. de Champel, av. PESCHIER, rue des Contamines)

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur engendre un impact sensible sur la circulation au niveau l'avenue de Champel et le carrefour Champel-Contamines-Peschier s'avère un point à détailler. Cette variante devra être discutée.

A coordonner avec le projet CEVA (gare de Champel)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

D'espace public en espace public

Variante E

Le boulevard de la Cluse

Echelles prises en compte

Echelle quartier (la VVA distribue le quartier de l'hôpital et le quartier d'habitation attenant)

Avantages

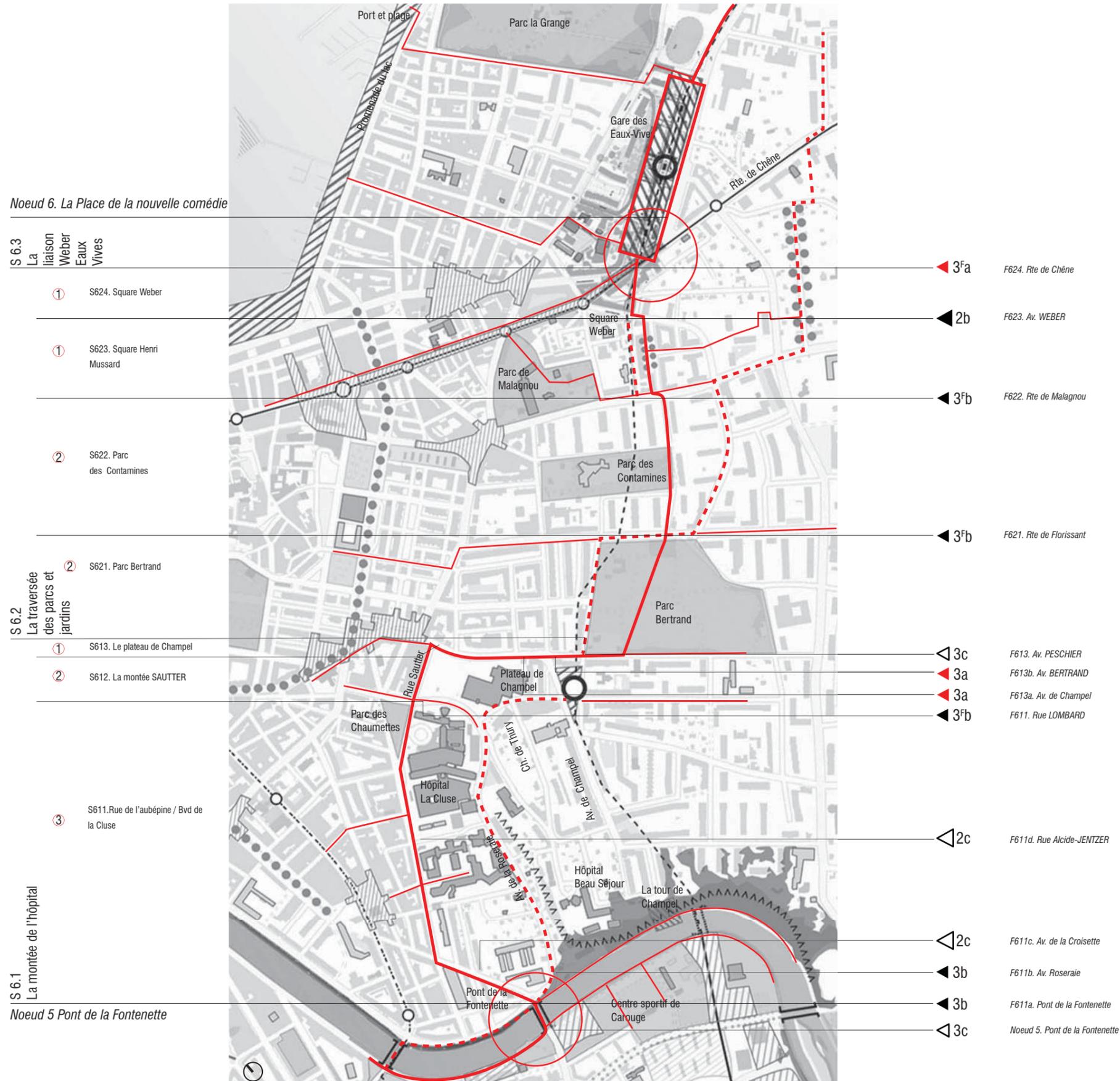
Inscription naturelle dans l'existant
Cohérence de distribution des nouveaux accès de l'hôpital
Pente continue ce qui rend la VVA plus praticable

Inconvénients

Détour conséquent à l'échelle de la ville (la VVA semble contourner le quartier de l'hôpital)
Déconnexion avec le projet CEVA du plateau de Champel
Variante plus ambitieuse que la variante D

Remarques

Pour la séquence S612E La montée de Sautter et S613E Le plateau de Champel cf: variante D



Les franchisements

Typologie de franchissement	Situation
	Franchissement type 1
	Franchissement type 2
	Franchissement type 3
	Urgente (a)
	Singulière (b)
	Type (c)

Degré de priorité

- ① court terme
- ② moyen terme
- ③ long terme

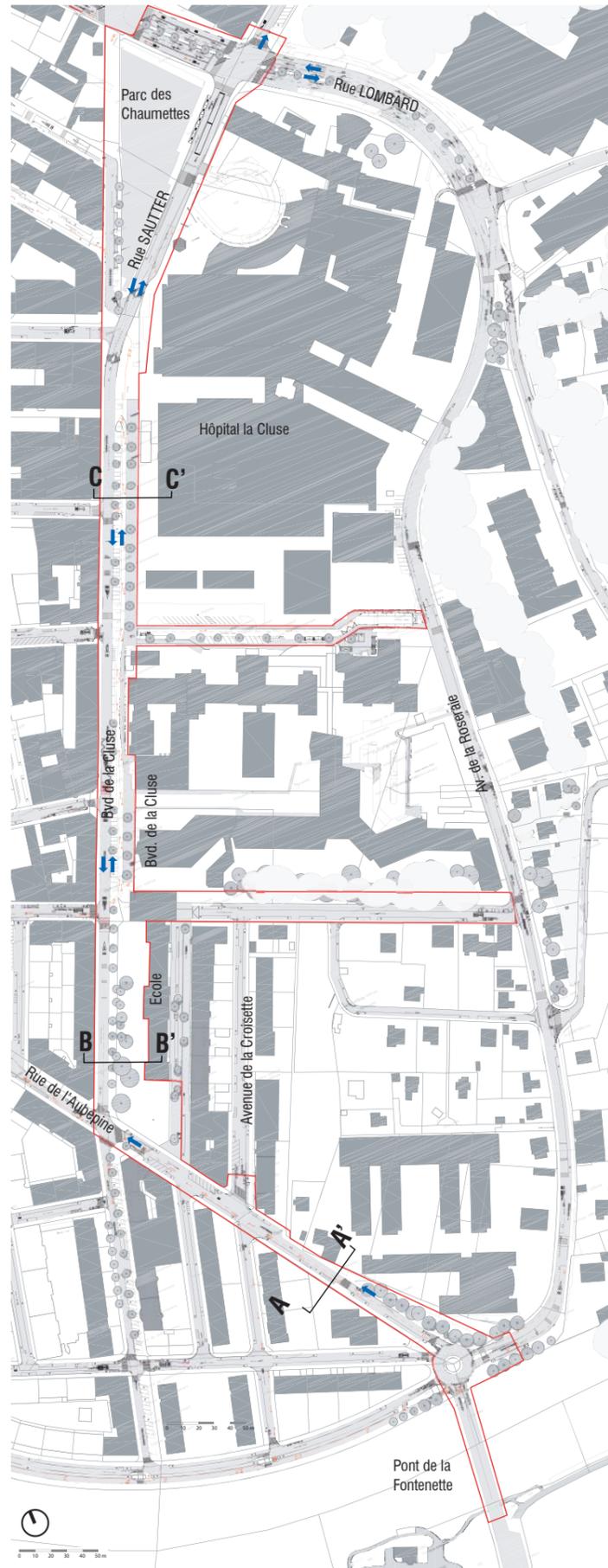
Légende

- Voie majeure (axe principal)
- 'Contre allée' (itinéraire bis)
- Dendrite (desserte locale)
- Noeud séquentiel (programme 'Ecofolie')
- Bâtiment public
- Espace public projeté

Plan de Situation

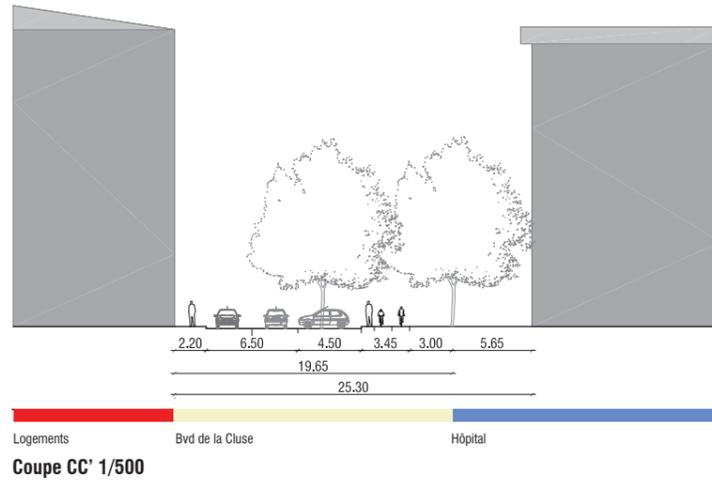
Franchisements

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61E. La montée de l'hôpital
S611E. Le boulevard de la Cluse

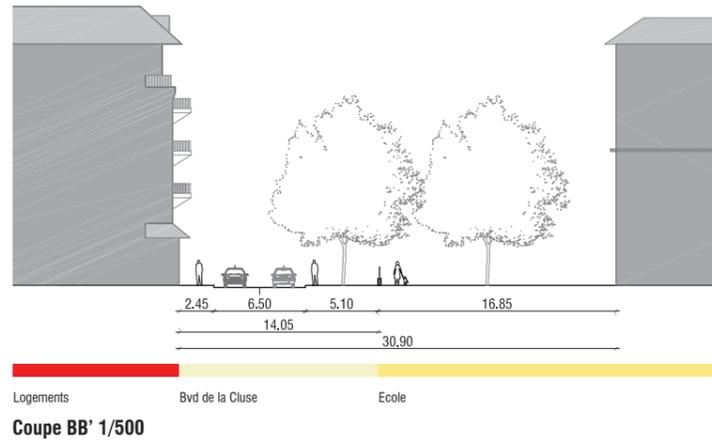


Emprise dans l'existant

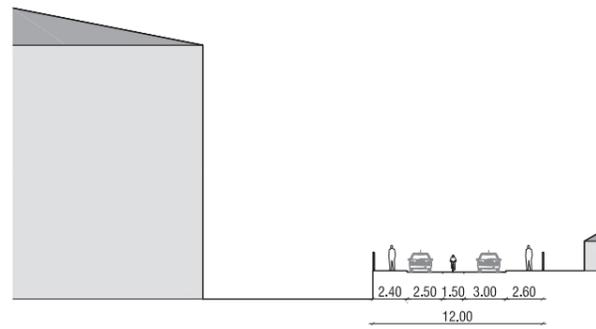
F611. Rue LOMBARD



F611d. Rue Alcide-JENTZER



F611c. Av. de la Croisette



F611b. Av. Roseraie

F611a. Pont de la Fontenette

Noeud 5. Pont de la Fontenette



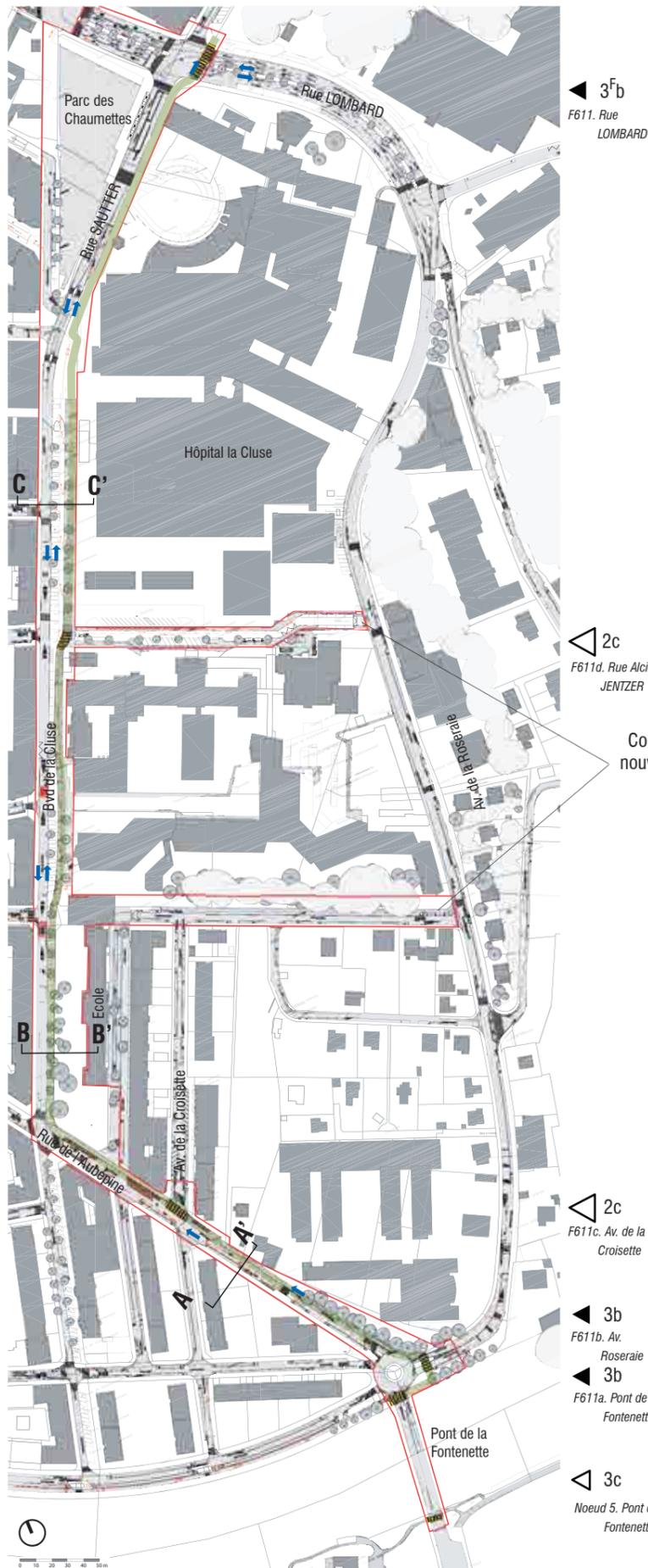
Rue SAUTTER



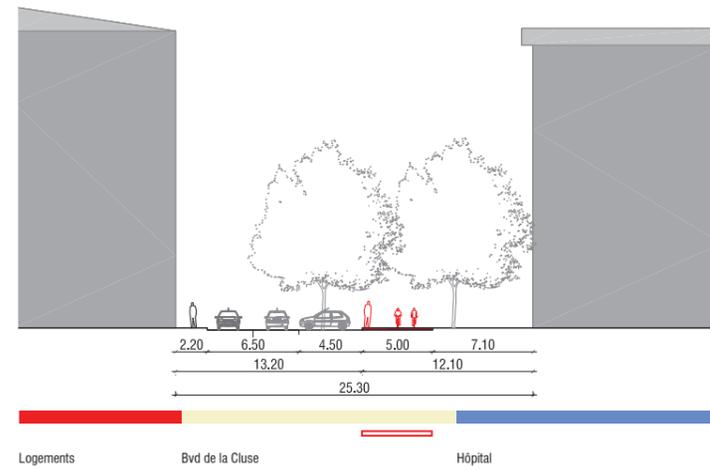
Boulevard de la Cluse

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

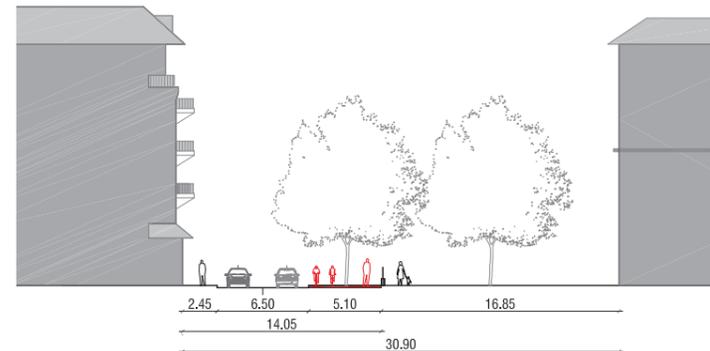
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61E. La montée de l'hôpital
S611E. Le boulevard de la Cluse



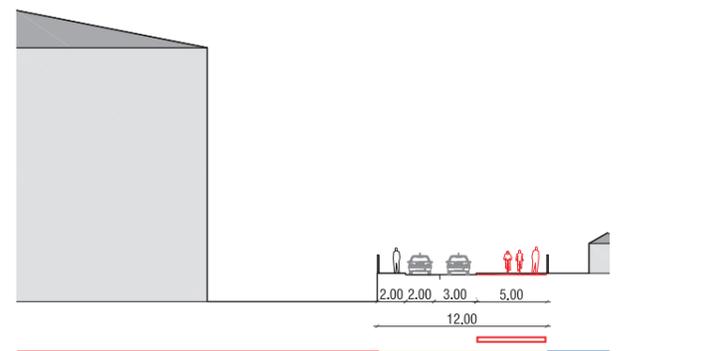
Principes d'aménagement



Coupe CC' 1/500



Coupe BB' 1/500



Coupe AA' 1/500

Parti

Inscription de la VVA dans les gabarits déjà donnés des aménagements du boulevard de la Cluse. Cette inscription naturelle permet une distribution directe des deux barreaux d'accès aux futures entrées internes à l'îlot

Contrainte. La Voie verte est dans ce cas une liaison inter quartier plutôt qu'une dimension d'agglomération.

Enjeux ou potentiels. Faire de l'axe Bd de la Cluse le drain majeur de mobilité douce et de distribution du secteur de l'hôpital et du quartier voisin (cela suppose que les accès automobiles restent cantonnés sur l'axe Roseraie / Lombard, à l'inverse de la variante 611d) Proximité avec le nouveau parc des Chaumettes.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ⇄ Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

Franchissement

- △ Type 1
- △ Type 2
- △ Type 3
- ▲ Urgente (a)
- ▲ Singulière (b)
- ▲ Type (c)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61E. La montée de l'hôpital
S611E. Le boulevard de la Cluse



Principes d'aménagement

Trafic

Rue de l'Aubépine
Caractéristiques

- Le gabarit de la rue de l'Aubépine (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). L'espace disponible (domaine public communal) au début du tronçon (côté avenue de la Roseraie) permettra de ne pas empiéter sur la chaussée. Plus loin, le rétrécissement de la voirie nécessitera la suppression de places de stationnement.
- Stationnement : -8 places Ti
- La traversée du pont de la Fontenette côté Roseraie devra être complétée par une bande cyclable.
- La traversée de l'avenue de la Roseraie devra être complétée par une bande cyclable.
- La traversée de l'avenue de la Croisette devra être complétée par une bande cyclable.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre aucun impact sensible sur la circulation. La réalisation de cette variante devra être discutée.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ⇄ Sens de circulation
- ▬ Traversée à aménager / réaménager
- ▬ Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

Franchissement

- △ Type 1
- △ Type 2
- △ Type 3
- ◀ Urgente (a)
- ◀ Singulière (b)
- ◀ Type (c)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S61E. La montée de l'hôpital
S611E. Le boulevard de la Cluse



Principes d'aménagement 1/1000

Trafic

Boulevard de la Cluse
Caractéristiques

Le gabarit du boulevard de la Cluse (réseau secondaire) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé, emplacement du stationnement).

Complément

L'aménagement réalisé sur le côté Est du boulevard de la Cluse s'apparente déjà à un site propre piétons et vélos. Son gabarit varie de 11 mètres sur les tronçons les plus larges à 6 mètres sur les plus étroits, permettant une inscription aisée de la Voie Verte sur cet axe.

Rue Sautter

Caractéristiques

- Le gabarit de la rue Sautter (réseau secondaire) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé, emplacement du stationnement). Dans ce cadre un rétrécissement des voies de circulation d'environ 2 mètres sera nécessaire (largeur après aménagement: 7 mètres).
- La traversée de la rue Lombard devra être complétée par une bande cyclable.

Compléments

- Les accès aux divers parkings et autres lieux de stationnement, pour les véhicules d'urgence notamment, devront être pris en compte.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre aucun impact sensible sur la circulation. La réalisation de cette variante devra être discutée.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ↕ Sens de circulation
- ▬ Traversée à aménager / réaménager
- ▬ Implantation de la Voie verte

- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

Franchissement

- △ Type 1
- △ Type 2
- △ Type 3
- ▲ Urgente (a)
- ▲ Singulière (b)
- ▲ Type (c)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S62. La traversée des parcs et jardins
 S621. Parc Bertrand



Parc Bertrand

Parti

Implantation de la VVA dans le cadre d'un projet de restructuration de l'ensemble du Parc Bertrand (SEVE). Aucun tracé précis ne mérite d'être proposé en l'absence d'une telle étude.

Contrainte. Nouvelle entrée au parc

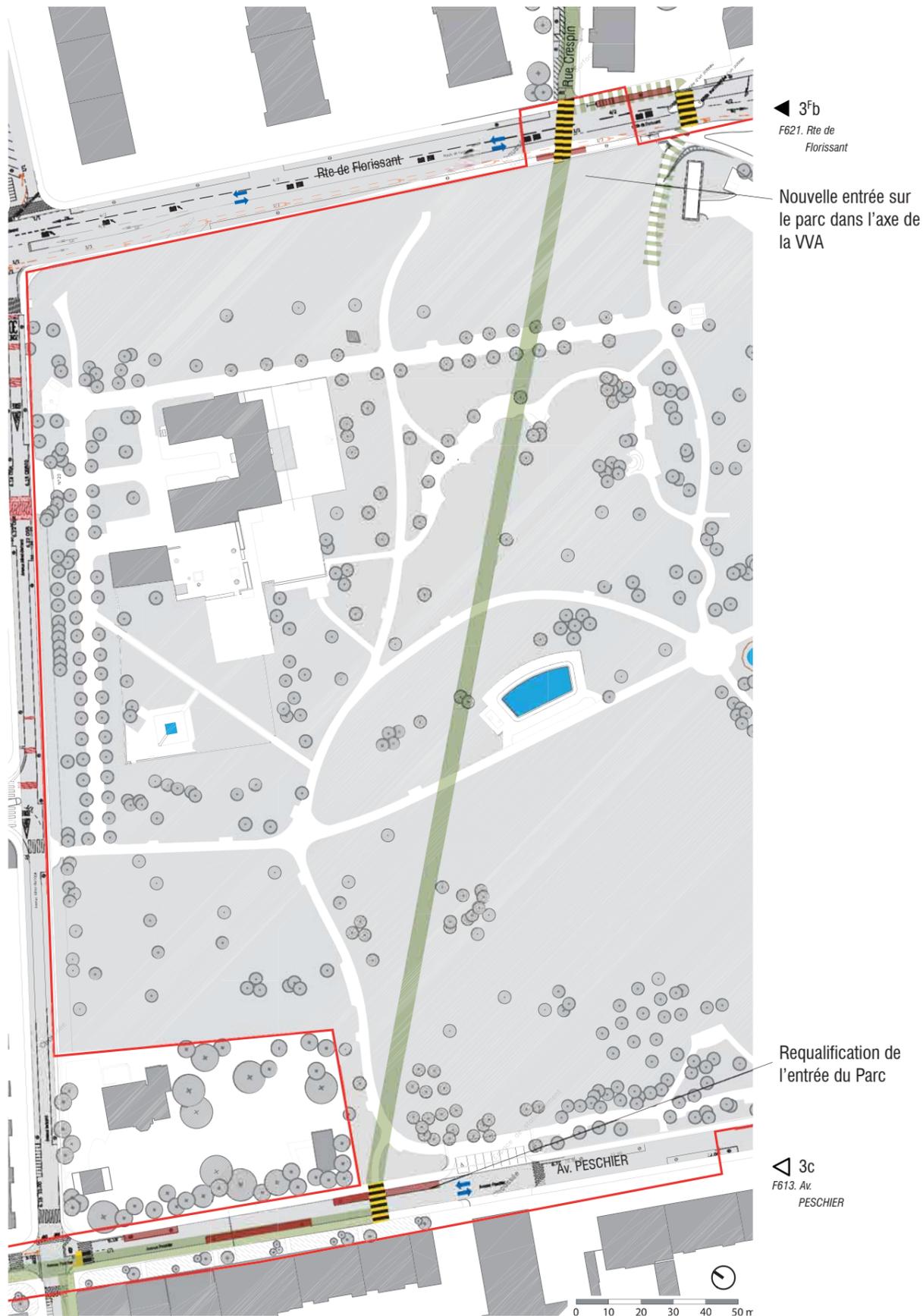
Franchissement de la route de Florissant, Continuité avec la rue Crespin

Enjeux ou potentiels

Enjeu. La VVA peut catalyser un projet majeur de réhabilitation du Parc Bertrand. Occasion de retraiter les entrées et accès au Parc : question de la traversée directe de la route de Florissant côté Nord (F621), question de la qualité de l'entrée côté sud, sur l'avenue Peschier. La recommandation principale, pour l'étude à promouvoir, sera de concevoir une traversée assez directe du Parc entre ces deux entrées et d'en faire un élément majeur de recomposition, redistribution ou requalification des différents espaces et usages que le parc doit fédérer.

Potentiel. Poser la question, à l'échelle de la commune, de la réglementation concernant les vélos dans les parcs publics. Constituer le premier projet de réhabilitation des parcs de Champel et créer un précédent pour les suivants.

Etude à coordonner avec le projet de requalification du Parc Bertrand



Emprise dans l'existant

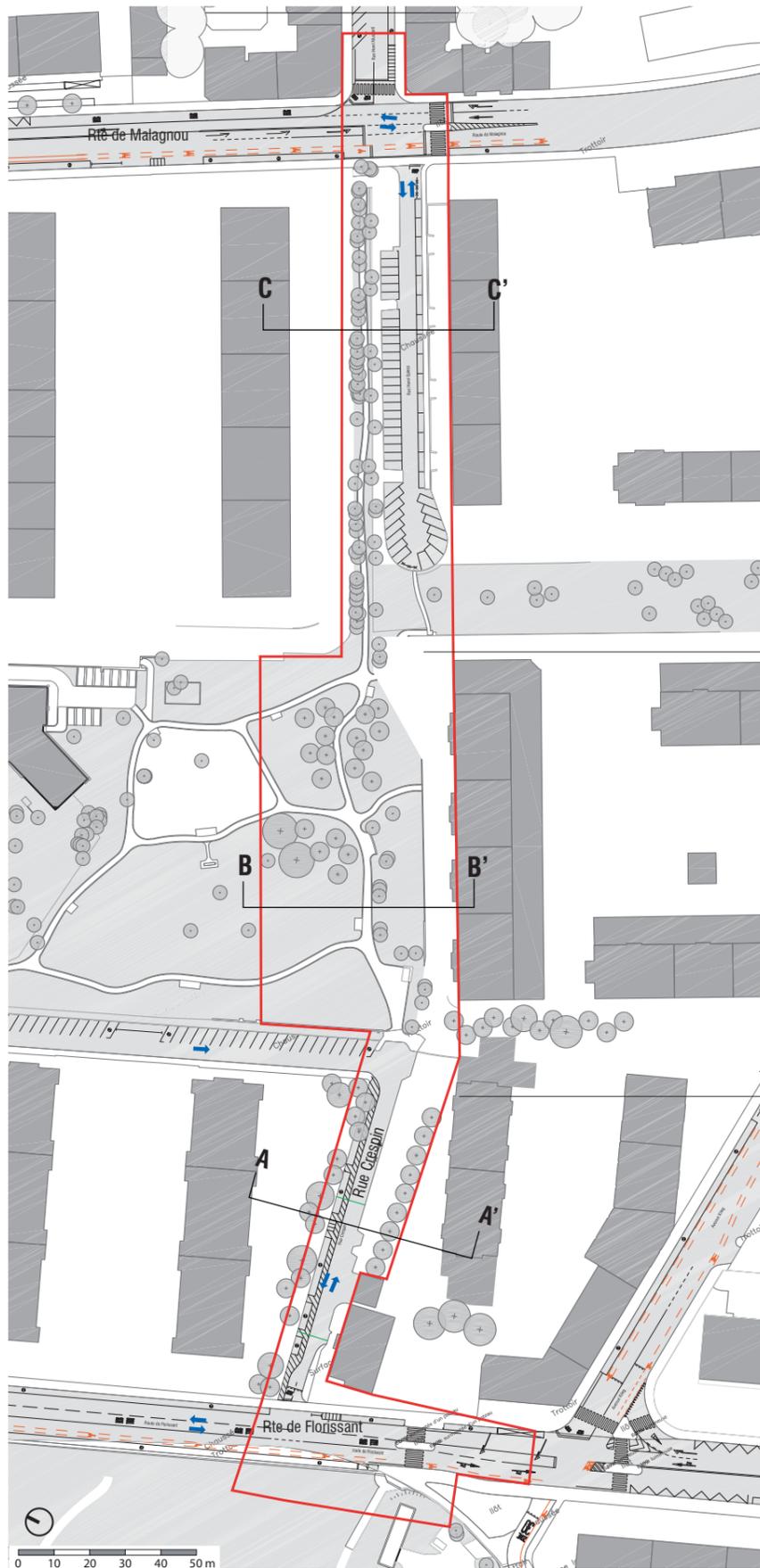
Légende	Franchissement
<ul style="list-style-type: none"> — Périmètre de pertinence — Tracé voie verte (gabarit 5m) — Variante voie verte — Stationnement à supprimer / modifier ↔ Sens de circulation — Traversée à aménager / réaménager — Implantation de la Voie verte 	<ul style="list-style-type: none"> ◁ Type 1 ◁ Type 2 ◁ Type 3 ◁ Urgente (a) ◁ Singulière (b) ◁ Type (c)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Ville de Genève ■ DP Communal ■ DP, Cantonal ■ Etat de Genève, Privé ■ Etat de Genève COP, Privé ■ Privé ■ Dépendance ■ Hôpital, Privé ■ Commune, Privé 	

(cf plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S62. La traversée des parcs et jardins

S622. Parc des contaminés



F622. Rte de Malagnou

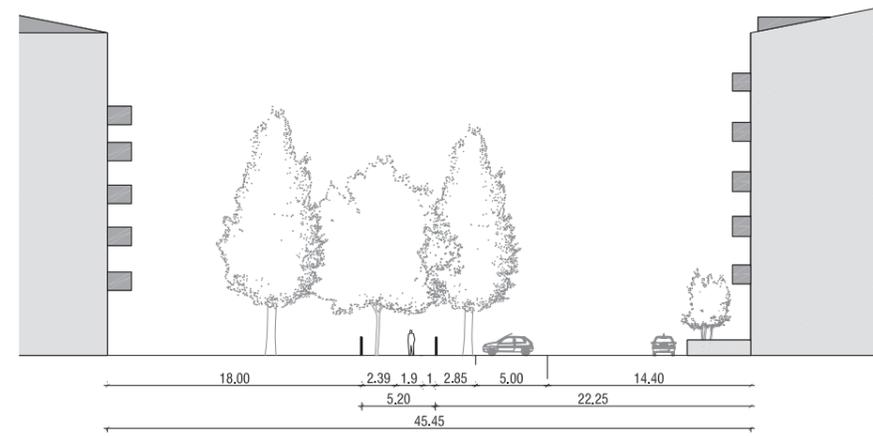
Sous-secteur nord n°6223
Passage Henri Spiess

Sous-secteur central n°6222
Parc des Contaminés

Sous-secteur sud n°6221
Passage Crespin

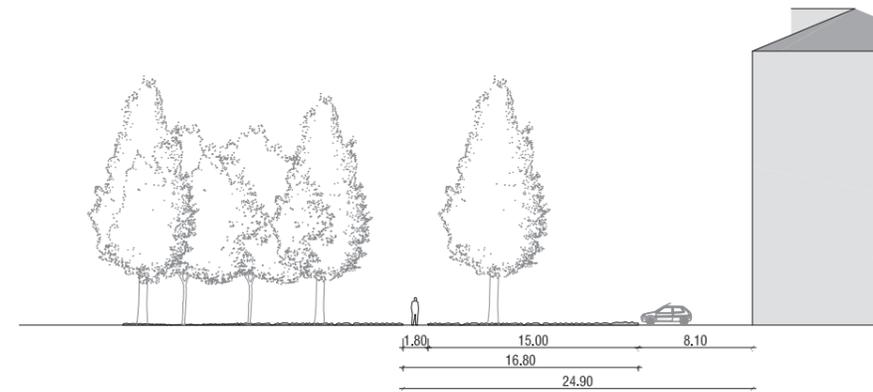
F621. Rte de Florissant

Emprise dans l'existant



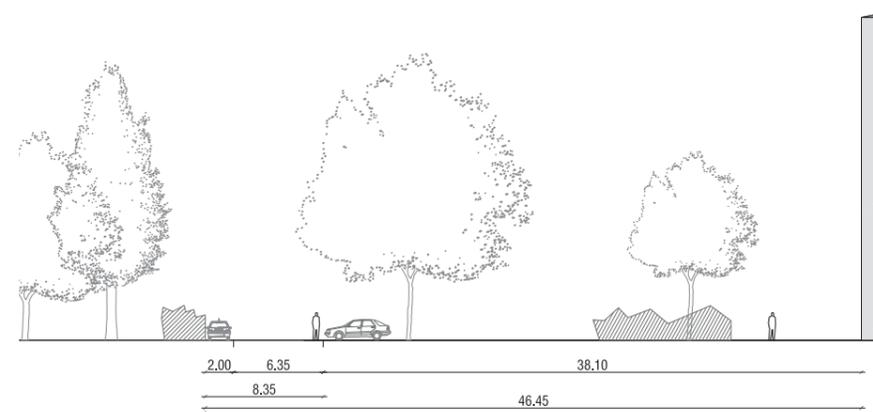
Logements + jardins privés Chemin piéton Bande plantée + Parking + Logements

Coupe CC' 1/500
Passage Henri Spiess



Parc des Contaminés Parking + Logements

Coupe BB' 1/500
Parc des Contaminés



Maison individuelle + jardin privé rue Crespin Parking privé + Jardin + logements

Coupe AA' 1/500
Passage Crespin



Passage Henri Spiess



Parc des Contaminés



Passage Crespin

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ⇄ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

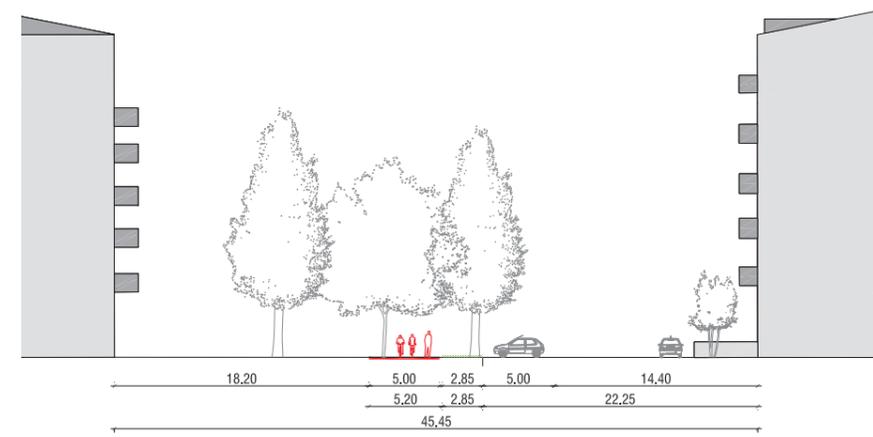
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S62. La traversée des parcs et jardins

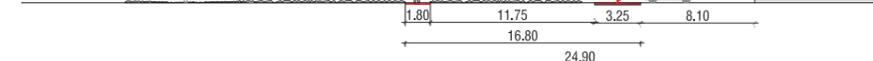
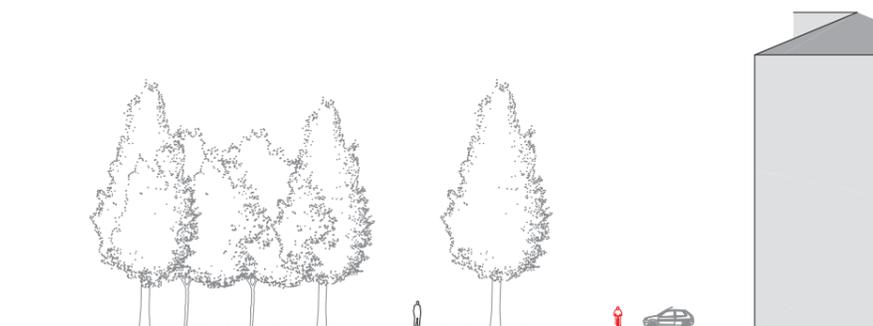
S622. Parc des contaminés



Principes d'aménagement



Coupe CC' 1/500
Passage Henri Spiess



Coupe BB' 1/500
Parc des Contaminés



Coupe AA' 1/500
Passage Crespin

Parti

Le tracé de la VVA amène à requalifier la frange Est du Parc des Contaminés dans le sous-secteur central (effet d'ouverture latérale) en faisant des deux sous-secteurs nord et sud deux corridors boisés qui y donnent accès (dans les deux cas effet de pincement entre des propriétés ou parkings privés existants)

Sous-secteur sud (no6221)

Effet de rétrécissement du passage Crespin

Parti. Implantation de la VVA sur le côté ouest de la rue Crespin, le long de la haie privée. Mutation de l'ambiance de l'espace-rue, actuellement plutôt délaissé, large et mal défini.

Contrainte. Suppression d'une rangée de stationnement. Changement de statut de la rue (zone de rencontre, mise à sens unique, ...)

Enjeux ou potentiels.

Requalification de l'espace-rue comme corridor d'accès majeur au parc des Contaminés (et non seulement comme desserte maltraitée de parkings et d'immeubles privés). Plantation potentielle de quelques solitaires retournant l'ambiance de la rue, en y créant, par des moyens différents, un effet de rétrécissement du même ordre que dans le sous-secteur nord.

Sous-secteur central (no6222)

Effet d'ouverture aux Contaminés (partie centrale)

Parti. Dissociation de la bande de roulement vélo (à créer côté Est en bordure de parkings privés) et du chemin piéton goudronné (à maintenir dans son ondulation existante)

Contrainte. Nouveau tracé pour une piste vélo. Respect et enrichissement de la végétation existante dans l'espace interstitiel.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Densification végétale de la limite nord du Parc. L'implantation de la bande vélo en bordure du parking est l'occasion de créer une frange végétale de qualité entre les deux chemins.

Potentiel. Catalyser une étude de requalification du Parc des Contaminés dans son ensemble, en posant notamment la question d'accès nouveaux aux parcs privés contigus dans sa partie sud.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ⇄ Sens de circulation
- ⇄ Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

Franchissement

- △ Type 1
- △ Type 2
- △ Type 3
- ▲ Urgente (a)
- ▲ Singulière (b)
- ▲ Type (c)

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S62. La traversée des parcs et jardins

S622. Parc des contaminés

Parti

Sous-secteur nord (no6223)

Effet de rétrécissement du Passage Henri Spiess

Parti. Implantation de la VVA dans les 5 à 6 mètres de largeur de la bande publique existant entre les deux propriétés privées

Contrainte. Respect de la végétation existante. Retraitement du bout de la rampe Nord pour raccorder le niveau de la route de Malagnou pour un franchissement direct et sans détour.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Elargissement partiel et redessin de la bande de roulement en tenant compte de la végétation existante.

Potentiel. Négociation sur la bande privée Est située entre la clôture actuelle et le bord du parking. Les arbres qui y sont plantés constituent une charge d'entretien pour le privé, et il serait intéressant de pouvoir bénéficier de cette sur-largeur pour transformer ce «passage» un peu étroit en un bout de «parc linéaire» (retraitement potentiel de la limite avec l'espace du parking afin de réintégrer les arbres de haute tige existants et de se donner une certaine marge pour implanter quelques bancs ou équipements de mobilier ordinaire).

Trafic

Rue Crespin

Caractéristiques

- Le gabarit de la rue Crespin (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte tout en maintenant un accès au stationnement privé, néanmoins la circulation bidirectionnelle, actuellement possible, pourrait être péjorée.
- Le gabarit de la route de Florissant (réseau primaire) permet l'aménagement de la Voie Verte, mais le maintien des voies de circulation actuelles, notamment d'une voie réservée aux TP, nécessiterait la suppression des places de stationnement situées sur le côté Nord de la voirie.
- La traversée de la route de Florissant devra être complétée par une bande cyclable.
- Stationnement :
 - Crespin: -12 places T1 et -3 places 2R;
 - Florissant: éventuellement -3 places T1 et -5 places 2R

Compléments

- La possibilité de créer un accès direct au parc dans le prolongement de la rue Crespin peut être envisagée. Il nécessiterait l'aménagement d'une nouvelle traversée et devrait tenir compte de la légère différence de niveau qui existe entre le parc et la voirie. Cette solution engendrerait la suppression d'environ 4 places de stationnement le long du parc.
- La requalification de la rue Crespin en Zone de rencontre pourrait être évaluée.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation. La modification de l'accès au parc et la requalification de la rue Crespin devront être discutés.

Passage Henri Spiess

Caractéristiques

- Le site propre piéton existant le long de la rue Henry-Spiess, sur la parcelle Ville de Genève (n°1903) permet l'aménagement de la Voie Verte.
- La traversée de la route de Malagnou devra être complétée par une bande cyclable.
- La traversée de la rue Henri-Mussard devra être complétée par une bande cyclable.

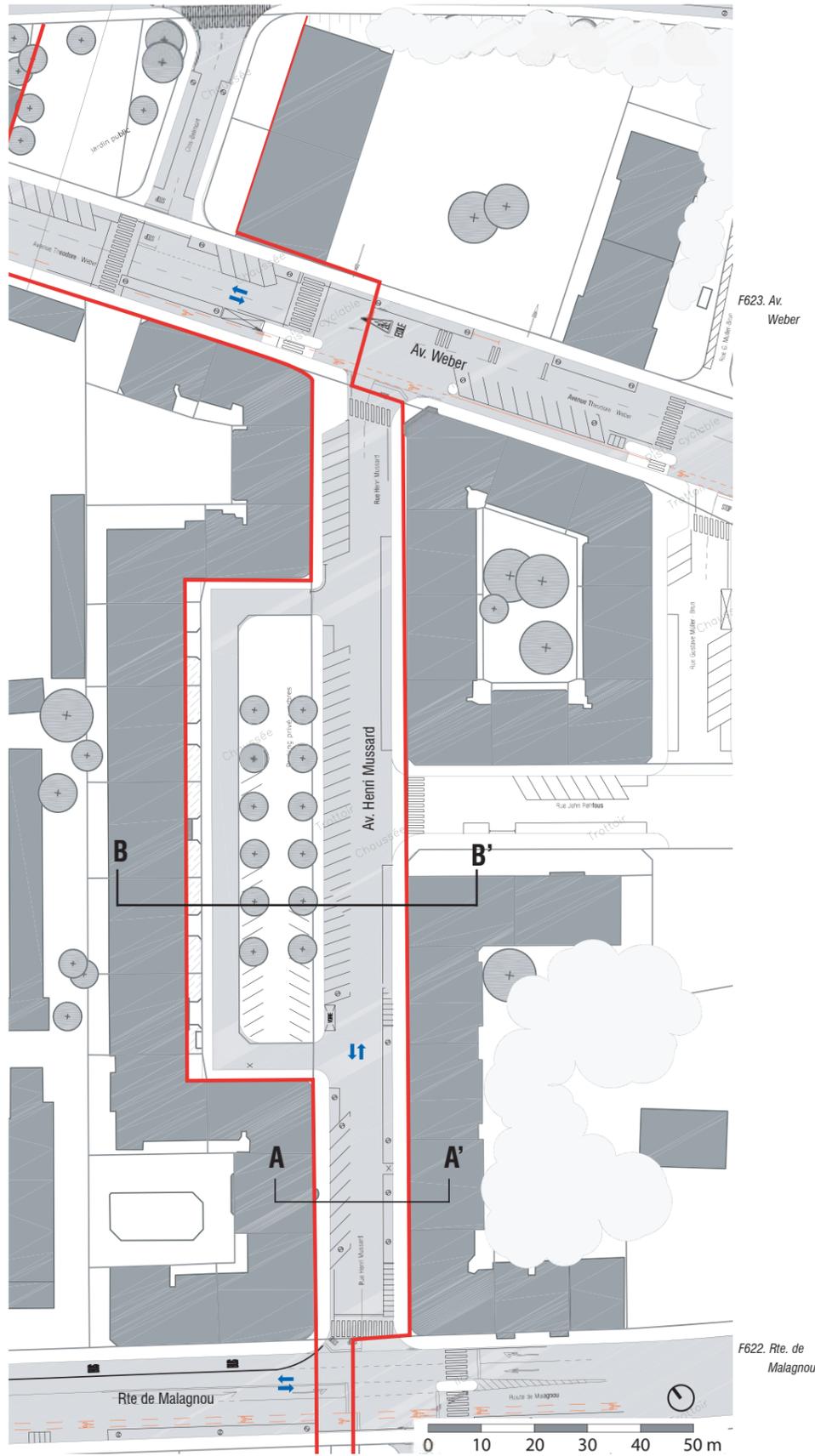
Commentaire

La possibilité réaliser une traversée de la route de Malagnou dans l'axe de la rue Henri-Mussard devra être évaluée.

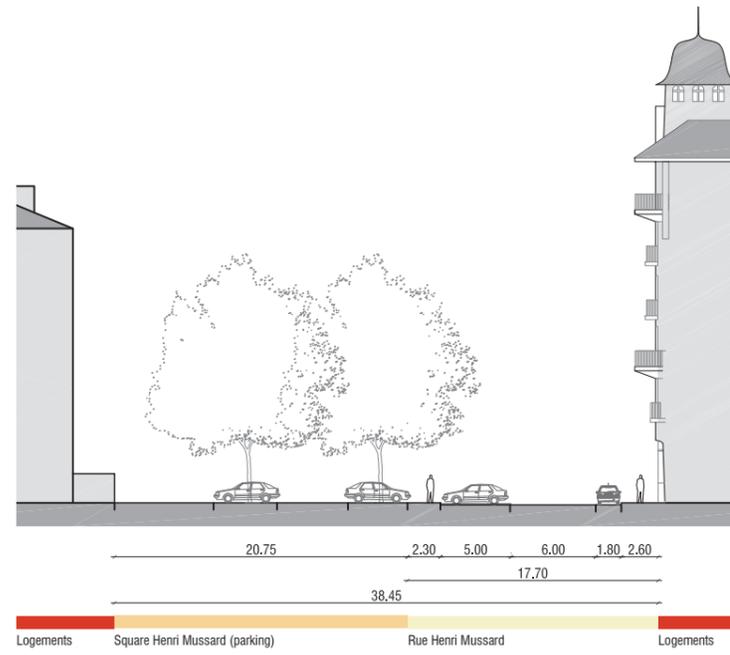
RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre aucun impact sur la circulation. La possibilité de réalisée une traversée piétonne dans l'axe du cheminement devra être évaluée.

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
 S62. La traversée des parcs et jardins
 S623. Square Henri Mussard



Emprise dans l'existant



Coupe BB' 1/500



Coupe AA' 1/500



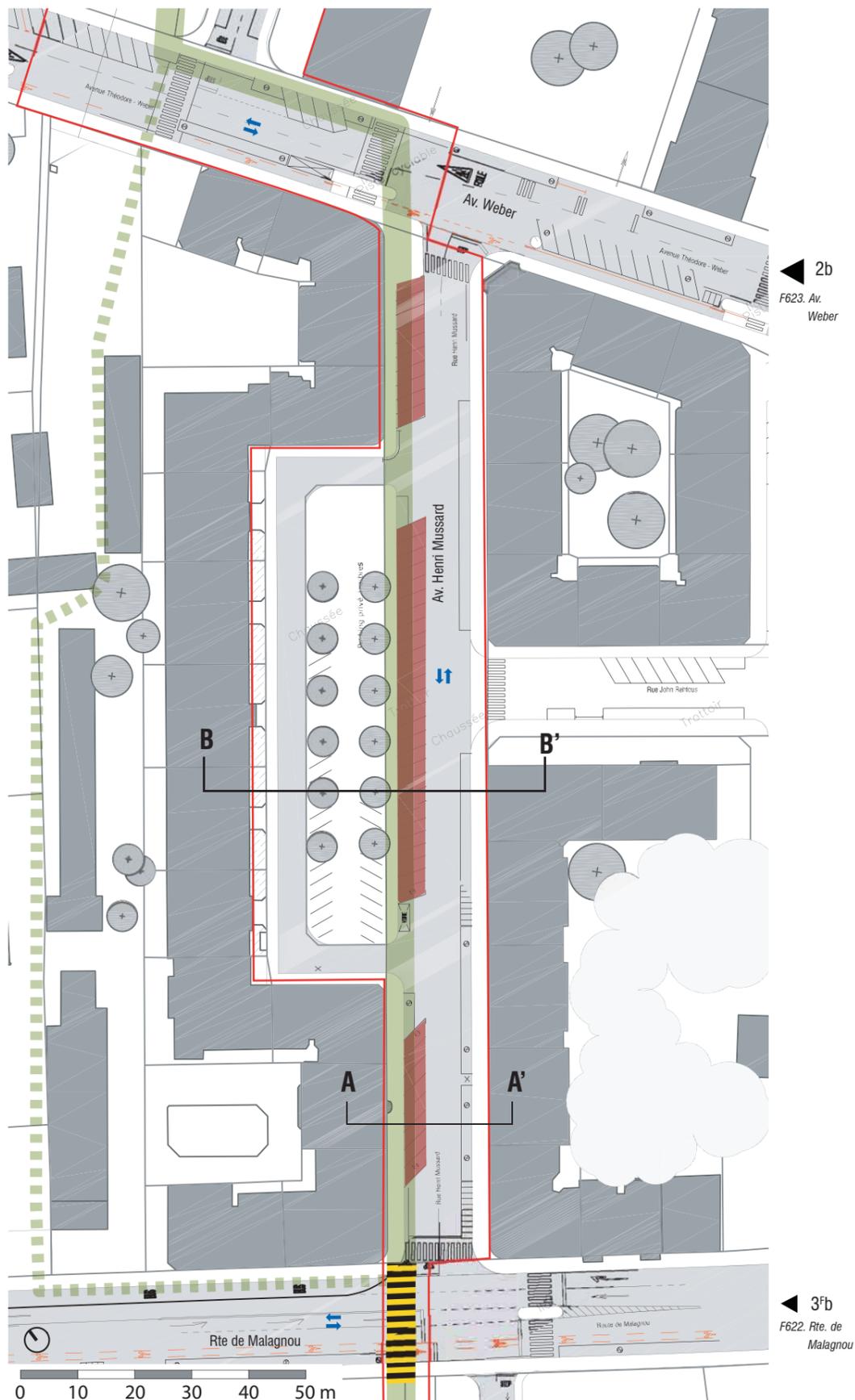
Square Henri Mussard (mail de marronniers)

- Légende**
- Périmètre de pertinence
 - ⇕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf plan foncier de la Ville de Genève)

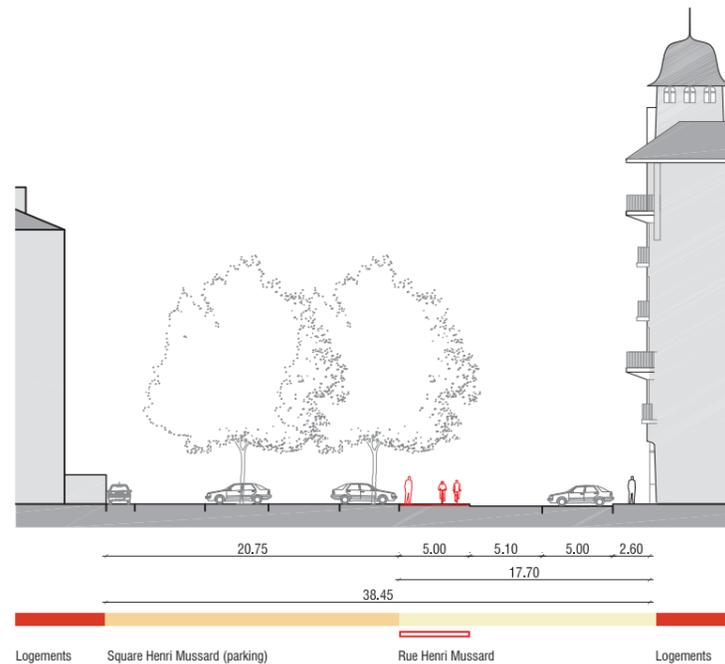
SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL

S62. La traversée des parcs et jardins

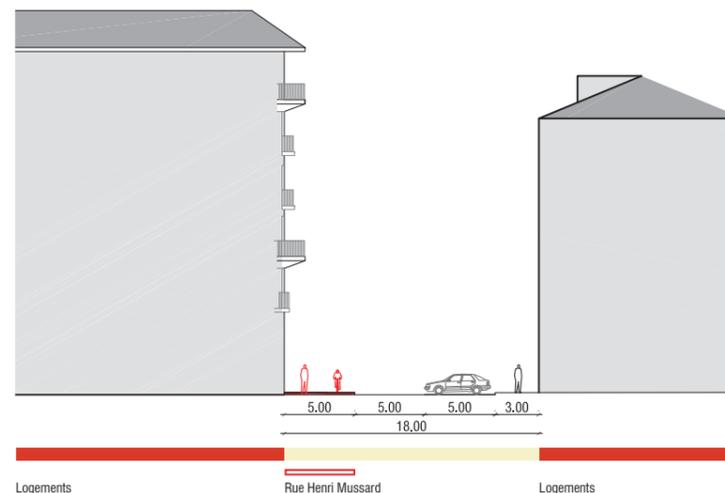
S623. Square Henri Mussard



Principes d'aménagement



Coupe BB' 1/500



Coupe AA' 1/500

Parti

Implantation latérale dans l'espace-rue côté ouest en pied d'immeuble

Le côté ouest limite le nombre de traversées aux têtes du secteur (franchissements Malagnou et Weber), s'articule directement au square privé, offre de ce fait un plus grand potentiel de renouvellement d'ambiance de l'espace-rue, aujourd'hui triste malgré un prospect large et généreux

Contrainte. Transfert des places en épis du côté Est. Supprime un nombre de places équivalent à la ligne de stationnement initialement située côté Est. Suppose une action plus ou moins forte de gestion du trafic.

Enjeux ou potentiels.

Enjeu. Requalification de l'espace rue dans son ensemble. Choix politique et circulatoire : zone 30, zone de rencontre, sens unique, accès réservé riverains. Plantation d'une ligne d'arbres retournant l'ambiance de la rue (à articuler avec le mail du square)

Potentiel. Requalification du square (parcelle privée). Négociation, ouverture ou réhabilitation de l'espace, redistribution ou évacuation, partielle ou totale, des places de parc.

Trafic

Caractéristiques

- Le gabarit de la rue Henri-Mussard (réseau de quartier) permet l'aménagement de la Voie Verte sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnement : transformation des places longitudinales en places en épi: -24 places
- La traversée de la rue Weber devra être complétée par une bande cyclable.
- La traversée de la route de Malagnou devra être complétée par une bande cyclable.

Compléments

- La requalification du square situé sur parcelle privée (négociations foncières) pourrait être envisagée.
- La possibilité de concentrer le stationnement sur le côté Est de la rue Henri-Mussard (place en épi) afin de libérer totalement les abords de la Voie Verte pourrait être envisagée.
- La possibilité réaliser une traversée de la route de Malagnou dans l'axe de la rue Henri-Mussard devra être évaluée.

RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre pas d'impact sensible sur la circulation, mais la problématique du stationnement devra être discutée.

Légende

- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte

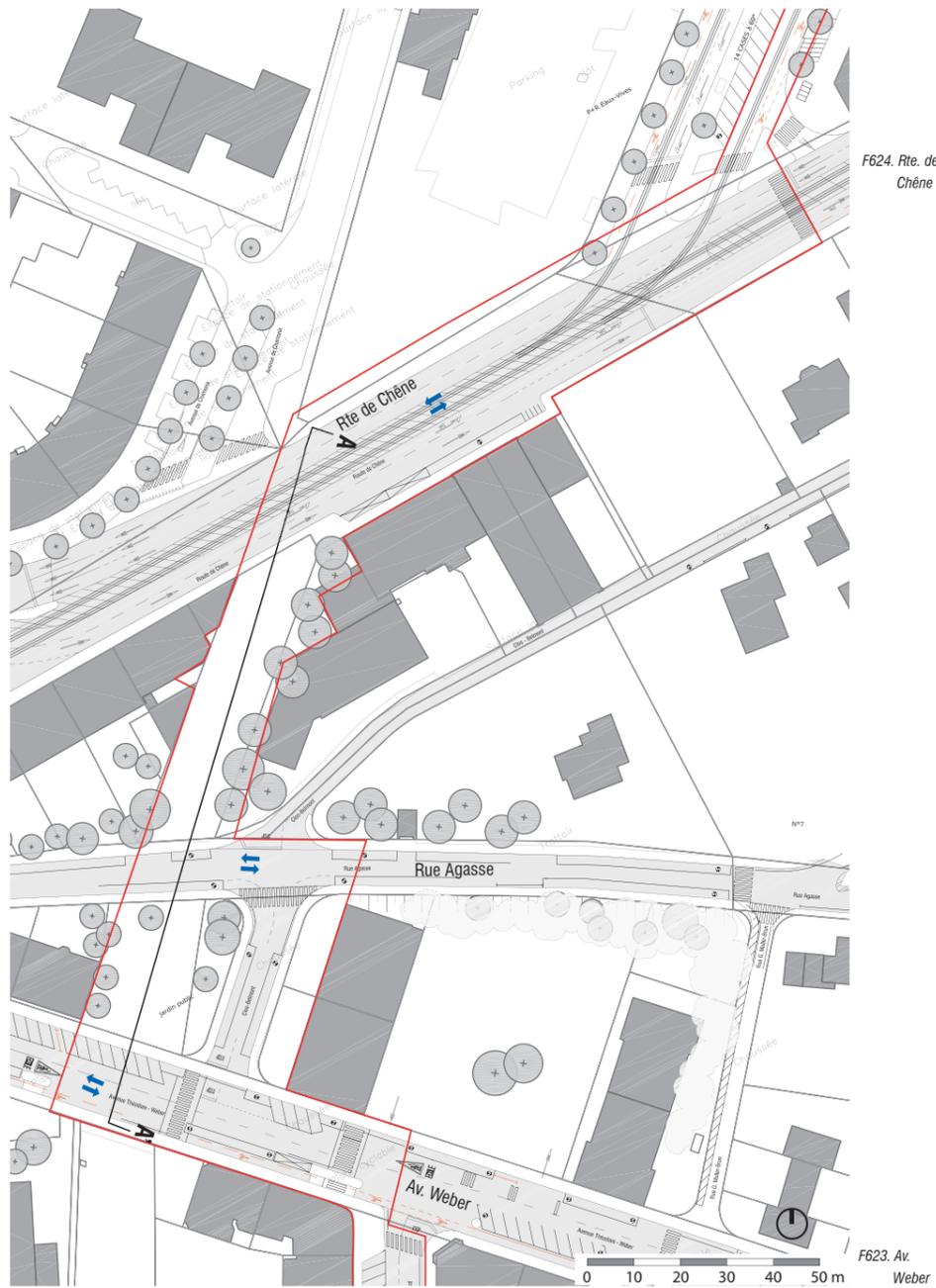
Franchissement

- Type 1
- Type 2
- Type 3
- Urgente (a)
- Singulière (b)
- Type (c)

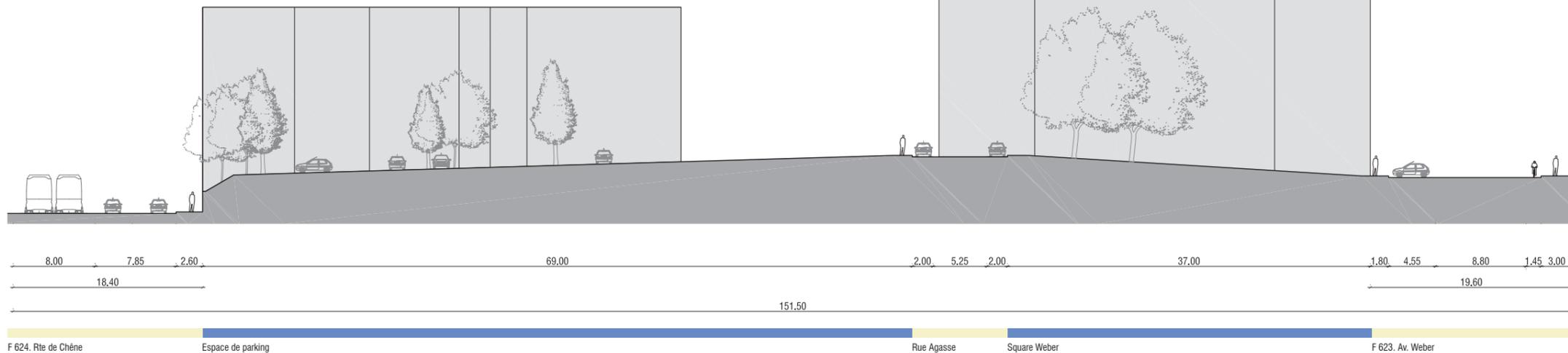
- Ville de Genève
- DP Communal
- DP, Cantonal
- Etat de Genève, Privé
- Etat de Genève COP, Privé
- Privé
- Dépendance
- Hôpital, Privé
- Commune, Privé

(cf plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL
S62. La traversée des parcs et jardins
 S624. Square Weber



Emprise dans l'existant



Coupe AA' 1/500



F 624. Route de Chêne



Espace de parking



Square Weber

Légende

- Périmètre de pertinence
 - ↕ Sens de circulation
 - Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (cf. plan foncier de la Ville de Genève)

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL S62. La traversée des parcs et jardins S624. Square Weber

Parti

Tracé de la VVA à étudier dans un périmètre public à projeter. La délimitation de ce périmètre est établie jusqu'aux pieds des immeubles existants ou projetés qui sont les seules limites tangibles de ce territoire.

Contrainte. - Suppression du barreau voiture reliant la rue Weber et la rue Clos Belmont en bordure Est du square actuel. Réflexion programmatique sur le statut et les usages de ces espaces. Remodelage du schéma local de circulation.

Enjeux ou potentiels.

- Requalification identitaire de trois espaces contigus à concevoir dans un projet d'ensemble :

- A. Espace «Les feux de la rampe», espace corridor sur dalle de parking en dénivelée. Négociation avec le projet de parking. Enjeu conception : créer un espace majeur de qualité marquant l'entrée sur le plateau des Eaux-Vives
- B. Square Weber. Pleine terre. Doit compter comme le premier ou le dernier parc de la séquence Champel (Plateau, Bertrand, Contamines, Weber). Enjeu conception : trouver une identité renouvelée, en amplifier l'échelle et le côté pleine terre, tirer parti de la relation parc public / jardins privés, intégrer le passage de la VVA.
- C. Plateau de ralentissement matérialisant le passage de la VVA. Ce sont ici les voies de circulation qui doivent traverser la VVA et cette unité tripartite et non la VVA qui doit franchir des voies de circulation.

Trafic

Caractéristiques

- Le gabarit de l'avenue Théodore-Weber (réseau secondaire) permet l'aménagement de la VVA sans modification importante de la voirie (sens de circulation, trottoir opposé). Néanmoins des places de stationnement devront être supprimées.
- Stationnement: - Weber: -3 places, transformation des places en épi en places longitudinales si nécessaire.- Agasse: -4 places;
- La traversée de la rue Agasse devra être entièrement aménagée
- La traversée de l'avenue Théodore Weber devra faire l'objet d'une étude particulière, nécessaire afin de déterminer l'aménagement adéquat permettant de signifier et garantir la priorité piétonne.
- La traversée de la route de Chêne est un enjeu particulier car il s'agit d'une pénétrante urbaine à la charge de trafic importante tant au niveau des TP que des Ti. L'arrêt de tram prévu à cet endroit devra permettre une traversée plus aisée.

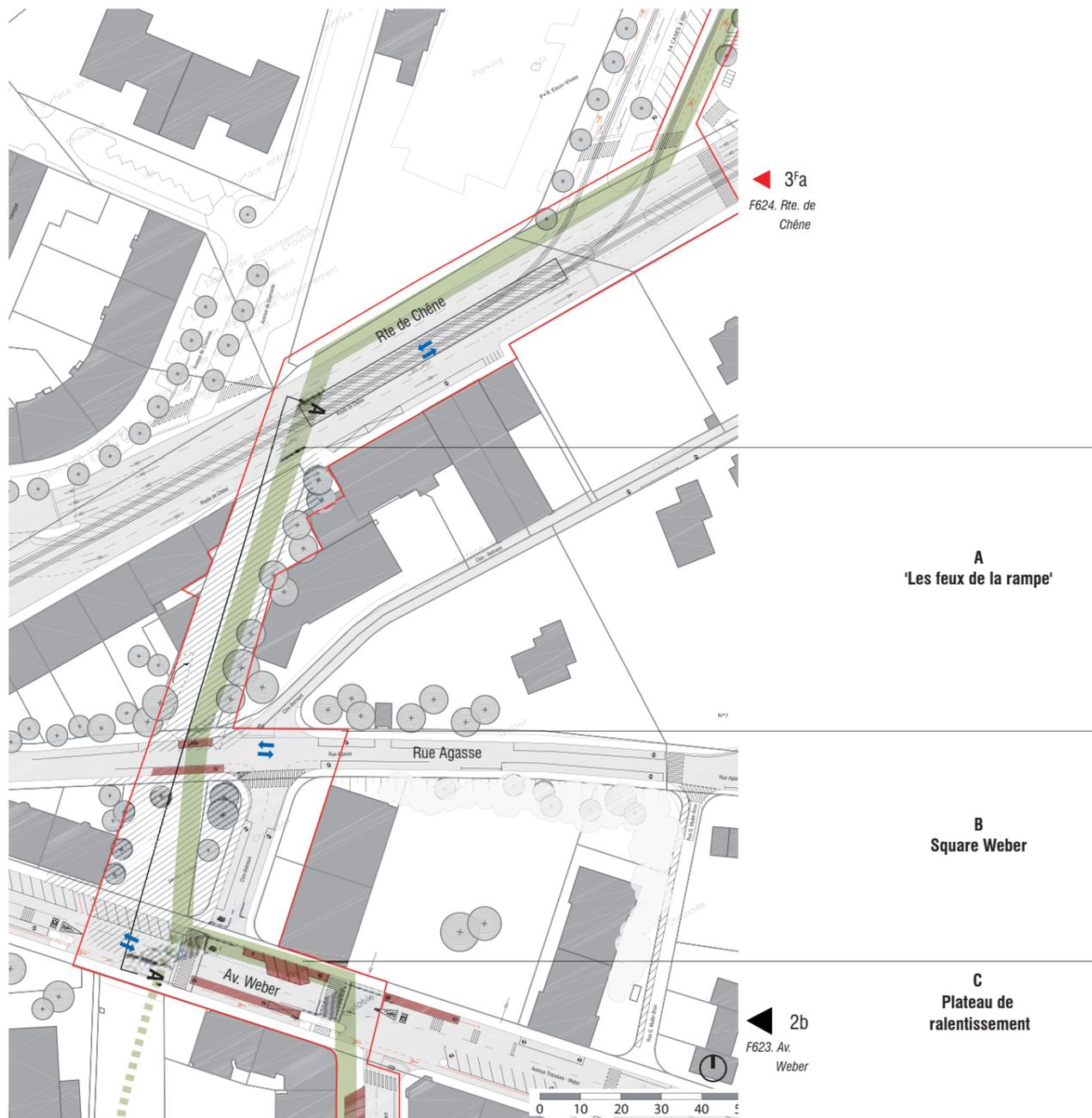
RECOMMANDATIONS

L'aménagement de la Voie Verte dans ce secteur n'engendre aucun impact sensible sur la circulation. Une attention particulière devra être portée au niveau de la route de Chêne.

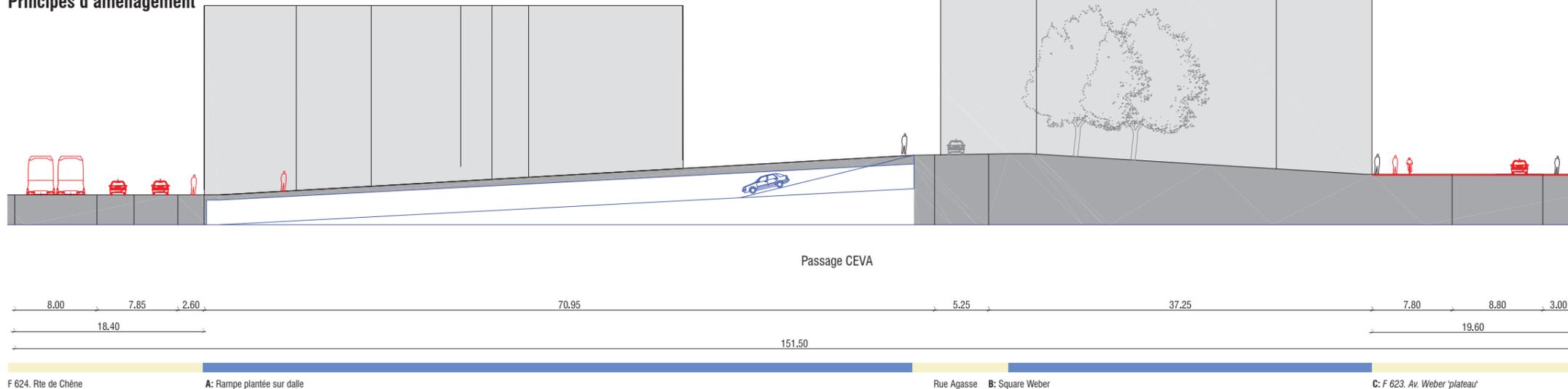
A coordonner avec le projet CEVA

A coordonner avec le projet d'espace public Gare des Eaux-Vives

A coordonner avec l'étude du tram route de Chêne



Principes d'aménagement



F 624. Rte de Chêne A: Rampe plantée sur dalle Rue Agasse B: Square Weber C: F 623. Av. Weber 'plateau'

Coupe AA 1/500

Légende

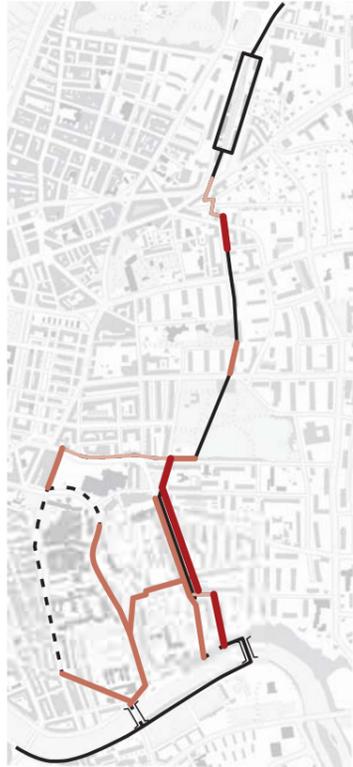
- Périmètre de pertinence
- Tracé voie verte (gabarit 5m)
- Variante voie verte
- Stationnement à supprimer / modifier
- ⇄ Sens de circulation
- Traversée à aménager / réaménager
- Implantation de la Voie verte
- Périmètre projet 'CEVA Weber-Agasse'

Franchissement

- ◁ Type 1
- ◁ Type 2
- ◁ Type 3
- ◁ Urgente (a)
- ◁ Singulière (b)
- ◁ Type (c)

- Ville de Genève
 - DP Communal
 - DP, Cantonal
 - Etat de Genève, Privé
 - Etat de Genève COP, Privé
 - Privé
 - Dépendance
 - Hôpital, Privé
 - Commune, Privé
- (c) plan foncier de la Ville de Genève

SÉQUENCE 6. LES PARCS DE CHAMPEL D'espace public en espace public Synthèse



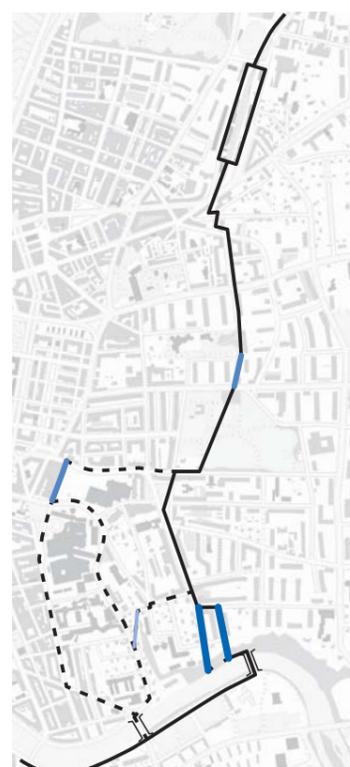
Suppression du stationnement TI :

- 1 à 10 places
- 11 à 20 places
- 21 à 30 places



Modification de l'exploitation de la voirie :

- calibrage (largeur de la voirie)
- présélection (suppression)
- voie de bus (suppression)



Modification du régime de circulation :

- zone 30
- zone de rencontre
- mise à sens unique
- zone piétonne

	Echelles prises en compte	Avantages	Inconvénients
Variante A Ascenseur Tour de Champel	Echelle territoriale : articulation agglo, ville, quartier, local (de l'expression de la géomorphologie du bassin genevois à la révélation de biotopes micros)	Cohérence la plus grande. Projet d'envergure, Haute valeur ajoutée sur les plans fonctionnel (un lien inexistant entre Carouge et Champel), social (désenclavement des quartiers hauts) et symbolique (une folie architecturale à réaliser, un espace romantique à redécouvrir) Peu de problème avec le foncier car la VVA passe par une parcelle appartenant à la Ville de Genève.	Complexité de l'opération et des négociations : raccord ceva, programme ascenseur, écofolies, passage ch. de la Tour de Champel, fragilité et protection de la falaise Négociation emprise cadastre forestier
Variante B Ascenseur Hôpital	Echelle territoriale Ibid.	Mêmes enjeux mais avec une force poétique un peu moins surprenante Partenariat actif avec l'hôpital	Complexité de l'opération et des négociations : raccord ceva et/ou raccord Fontenette, programme ascenseur éco-folie, passage sur parcelle hôpital
Variante C Maurice Roch	Echelle quartier (la VVA distribue et donne une identité au quartier de l'hôpital)	Cohérence de distribution des nouveaux accès de l'hôpital	Difficulté à déclasser l'axe routier de la Roseraie Déconnexion avec le projet CEVA du plateau de Champel (implique raccord dendrite)
Variante D Roseraie Lombard	Echelle quartier (la VVA distribue et donne une identité au quartier de l'hôpital)	Cohérence de distribution des nouveaux accès de l'hôpital	Difficulté à déclasser l'axe routier de la Roseraie Déconnexion avec le projet CEVA du plateau de Champel (implique raccord dendrite)
Variante E Boulevard de la Cluse	Echelle quartier (la VVA distribue le quartier de l'hôpital et le quartier d'habitation attenant)	Inscription naturelle dans de l'existant Cohérence de distribution des nouveaux accès de l'hôpital	Détour conséquent à l'échelle de la ville (la VVA semble contourner le quartier de l'hôpital) Déconnexion avec le projet CEVA du plateau de Champel

Sur la séquence 6 des parcs de Champel, diverses variantes sont proposées, variantes qui d'un point de vue trafic n'engagent pas toutes les mêmes enjeux. Dans ce sens, l'impact potentiel de l'aménagement de la Voie Verte d'Agglomération sur la voirie existante et le trafic a été étudié. L'analyse thématique effectuée rend compte de la suppression des places de stationnement, de la modification du régime de circulation et de changement nécessaire dans l'exploitation du réseau, mais également des différents types de franchissements préconisés afin de garantir la sécurité, le confort, voire la priorité des piétons.

Bilan du stationnement

	places TI	places 2 roues	places livraisons	TOTAL
variante A	-135	- 43	- 1	- 179
variante B	- 121	- 35	- 2	- 158
variante C	- 119	- 35	- 2	- 156
variante D	- 78	- 49	- 4	- 131
variante E	- 71	- 49	- 4	- 124

Variante A même si elle engendre la suppression d'une part non négligeable de places de stationnement, a un impact moindre sur l'exploitation de la voirie. La zone de rencontre proposée au chemin de la Tour-de-Champel a pour objectif de mieux assimiler la Voie Verte au contexte de la rue.

Variante B très proche dans son tracé et dans ses effets, présuppose néanmoins la suppression d'un nombre un peu moins élevé de places de stationnement.

Variante C implique aussi une suppression importante de stationnement. Par ailleurs, les gabarits de voirie disponibles sur l'avenue de la Roseraie et le chemin Maurice-Roch nécessiteraient respectivement une modification d'exploitation du réseau (calibrage) et une fermeture de la rue au trafic.

Variante D impact sur le stationnement est non négligeable, implique également une modification importante des gabarits de la chaussée de l'avenue de la Roseraie (axe primaire).

Variante E engendre une suppression du stationnement relativement faible comparée aux autres variantes. Par ailleurs, une partie non négligeable du tracé est déjà aménagée en site propre piéton et cyclable (bvd de la Cluse). La rue Sautter devrait cependant être mise à sens unique.